

AUDITIONS

PÉTITION POUR LA PROTECTION DE NOTRE EAU POTABLE : « PFAS », EXIGEONS UNE COMMUNICATION CLAIRE ET IMMÉDIATE DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CÉLINE TELLIER

PÉTITION POUR UNE DEMANDE D'AUDITION AU PARLEMENT WALLON CONCERNANT LA GESTION À COURT, MOYEN ET LONG TERMES DES CONSÉQUENCES DE LA POLLUTION AUX PFAS VIA L'EAU DE DISTRIBUTION SUR LA POPULATION DE CHIÈVRES ET DES ENVIRONS

(Suite)

*Audition de Mme Delbart, MM. Pauluis, Delcourt et
Mme Coclet, Représentants des signataires de la
pétition pour une demande d'audition au Parlement
wallon concernant la gestion à court, moyen et long
termes des conséquences de la pollution aux PFAS via
l'eau de distribution sur la population de Chièvres et
des environs*

M. le Président. – La parole est à Mme Delbart.

Mme Delbart, Représentante des pétitionnaires. –
Bonjour à tous, bonjour à toutes, on vous remercie
d'abord de nous recevoir. On profite aussi du moment
pour remercier les gens qui ont signé la pétition. Il y a
plus de 1 800 personnes qui ont signé cette pétition, ce
qui était un peu le sésame pour venir vous voir
aujourd'hui.

Je viens en tant que Chiévraise. Je suis habitante de
Chièvres depuis 20 ans. Je suis aussi maman de deux
enfants, dont Lucie que vous connaissez, qui est passée
plusieurs fois à la télévision, un peu malgré elle, le jour
de la diffusion du reportage de la RTBF dont il a été fait
mention.

Si je suis ici également en tant que Chiévraise, c'est
parce que, contrairement aux habitants de la commune,
notre fille, en 2020, a fait partie du biomonitoring pour la
santé. C'est une excellente initiative. On était très
heureux qu'elle y participe parce que l'on pense que,
intellectuellement et en termes de connaissances de santé
et d'état de la santé des habitants, c'est une très bonne
initiative.

En 2021, nous avons reçu les premiers résultats. Pour
ces résultats et ces polluants « classiques », elle était dans
les normes, ce qui corrobore l'idée que nous sommes tous
pollués.

En mai 2023, nous avons reçu ceci dans sa boîte mail.
C'est un tableau un peu sombre, d'autant plus pour
certains chiffres dans les colonnes parce qu'ils sont

surlignés en rouge. Je me suis donc permis de les reporter
dans un tableau un peu plus lisible.

Si vous regardez la colonne de gauche, il y a les
quatre fameux PFAS qui nous inquiètent plus
particulièrement. Sur la première colonne, avec les
chiffres en rouge, vous voyez les résultats de sa prise de
sang en 2020. Pour le PFHxS, elle est à
19,58 microgrammes par litre de sang, soit plus de
40 fois la médiane. La médiane est dans la colonne d'à
côté. La médiane, c'est le chiffre au-dessus duquel et en
dessous duquel se trouve 50 % de l'échantillon.
L'échantillon de l'époque, c'est 803 personnes. Elle est
aussi complètement en dehors des normes au niveau de
P95. Vous voyez la quatrième colonne : 1,6. C'est le
fameux percentile 95, c'est-à-dire le chiffre au-dessus
duquel ne se trouvent que 5 % de l'échantillon. Pour le
PFNA, les chiffres sont un peu plus faibles, mais, par
contre, pour le PFOS – qui pourtant est interdit depuis
15 ans –, elle a un chiffre de 17,19 microgrammes par
litre de sang, c'est à dire plus de 10 fois la médiane.

J'entendais tout à l'heure que vous étiez inquiets et
que les gens étaient inquiets parce qu'il n'y avait pas de
résultats, mais, en mai 2023, on a déjà des résultats. On a
ces chiffres qui nous bondissent à la figure et l'on creuse
un peu. On demande aux médecins de notre entourage,
aux pharmaciens et aux chimistes qui nous entourent. On
est assez bien entouré, et personne ne sait nous dire d'où
cela peut venir. On comprend bien ce qu'est une médiane
et une P95 puisque l'on a fait des études scientifiques. On
arrive à percevoir que ce n'est pas normal et que, si notre
fille avait été une Wallonne comme les autres, elle aurait
dû avoir une pollution similaire aux autres. On réfléchit
à nos modes de consommation et l'on n'a pas de piste.

En novembre 2023, l'émission de la RTBF nous
apporte un éclairage immédiat. À l'époque, à la maison,
on est bouleversé puisque, tout à coup, tout s'éclaire pour
notre famille. On creuse un peu et l'on trouve le rapport
de l'ISSeP qui accompagne le biomonitoring de 2020. On
trouve le PFHxS, le graphique avec la dispersion de
l'échantillon wallon, 803 personnes sont sur ce
graphique. En tout cas, les personnes pour lesquelles le
PFHxS – l'un des PFAS représentés – se trouve sur la
gauche de l'échantillon. Notre fille est facile à trouver sur
cet échantillon : elle est complètement à droite de
l'échantillon et donc en dehors des normes. On a trouvé
le graphique pour le PFOS : elle se trouve aussi à droite
du graphique, même si ce n'est pas le point le plus à
droite. Pour les PFOA, c'est la même chose.

Les graphiques existent sur le site de l'ISSeP, et
personne ici n'a le moyen de relier cela à une personne,
mais on a la donnée de notre fille et l'on a pu mettre le
nom de notre fille sur ces graphiques.

À l'époque, il y a beaucoup de colère de notre part,
d'autant plus que l'on a bu cette eau encore pendant trois
ans puisqu'elle a eu sa prise de sang en 2020. Je dis « on
a bu », mais je devrais dire plutôt « on nous a distribué
cette eau sans nous dire qu'elle était polluée pendant trois

ans ». On imagine bien que les chiffres de notre fille et, par extension, de notre famille et, par extension, des Chièvrois et des habitants des environs qui ont bu cette eau au quotidien – c'est ce que l'on boit au quotidien – seront sans doute dramatiques.

Vous vous inquiétiez tout à l'heure de savoir où l'on pouvait se positionner. La particularité de notre famille, c'est qu'on le sait déjà. Vous comprenez que, pour nous, il y a beaucoup d'émotion de venir aujourd'hui devant vous. C'est compliqué. Il y avait beaucoup de colère, mais, globalement, on a rencontré des gens qui nous permettent de transformer cette colère en quelque chose de positif. On a essayé d'éviter l'effondrement – parce que cela a été effondrant pour notre famille –, on a essayé d'éviter la colère stérile – cela n'apporte rien –, mais on est aujourd'hui devant vous parce que trois choses nous fâchent beaucoup.

Il y a trois choses que l'on a entendues de façon récurrente – encore et encore – pendant les réunions citoyennes, à Chièvres, à Ormeignies, mais aussi encore aujourd'hui, dans les médias, dans la bouche des uns et des autres, que l'on aimerait vraiment porter aujourd'hui. Le fait que l'on ait des valeurs fait que nous savons déjà que c'est important. Les mots « On est tous pollués » ou « Vous n'avez pas été surexposés à Chièvres » ont été répétés et répétés, notamment lors des réunions citoyennes. Je ne vais pas citer la personne, mais si vous voulez un peu de détails, je le ferai. C'est plutôt rassurant d'une façon globale. Toutefois, notre fille a été surexposée et, par extension, toute une série de personnes, dont notre famille.

Une deuxième chose qui nous a été répétée encore et encore lors des réunions citoyennes, c'est que nous avons tous du PFAS dans le sang. Vous en avez tous. D'ailleurs, si l'on faisait une prise de sang pour les personnes présentes dans la pièce aujourd'hui, vous auriez sans doute des PFAS dans le sang.

Si vous avez des PFAS dans le sang, vous aurez sans doute une signature de PFAS telle qu'elle est présentée et que cela nous a été présenté lors des réunions citoyennes. Vous voyez le PFOS en bleu pour les adultes ; très surreprésentés pour les enfants. L'équilibre est légèrement différent : c'est juste une question de durée d'exposition, qui est un peu différente, et de temps de demi-vie, qui est particulier, qui fait que les deux graphiques sont légèrement différents.

Toutefois, dans tous les cas, vous voyez que le bleu est dominant, suivi du rouge. Ensuite, derrière, les deux PFAS qui nous intéressent aujourd'hui, parmi les 20, qui sont plus dangereux que les autres, vous voyez le PFHxS, qui est vert, et le PFNA, qui est mauve.

À l'époque, on entend : « Vous êtes tous pollués et on est tous pollués ». On entend même des gens qui nous disent que nous devons varier nos polluants. Cela nous fait bondir de nos chaises. On réfléchit à la maison et l'on se dit que notre fille n'a pas du tout ce PFAS dans le sang.

On se souvient du PFHxS. On utilise le même code couleur et l'on fait le graphique des PFAS dans le sang de notre fille.

Le graphique du sang de Lucie est comme cela. Il devrait être ainsi : bleu, rouge, vert et mauve. Il est bleu, très peu rouge, avec beaucoup de vert et un peu de mauve.

On vient vous voir aujourd'hui, parce que l'on espère que vous serez ainsi plus à même d'interpréter certains graphiques que l'on vous a distribués de façon fréquente. On a encore entendu ce chiffre aujourd'hui. Pour nous, c'est l'eau. En novembre 2023, l'émission d'Emmanuel Morimont nous conduit évidemment par l'hypothèse « eau ». Dans les réunions citoyennes, on nous répète que l'eau est un véhicule vraiment minime des PFAS. On nous montre ce tableau-là, que c'est 4 % des PFAS et qu'il faut plutôt faire attention aux poissons et à la charcuterie.

D'accord, mais si c'était juste l'eau – et 4 % pour tout le monde –, notre fille devrait être à gauche sur l'histogramme, sur le graphique de distribution. Il n'y a pas de raison qu'elle soit complètement à droite. On a donc cherché les données de la SWDE qui ont été publiées à l'époque par la RTBF. On a fait un graphique couleur identique. On a cherché la signature PFAS dans l'eau de distribution. Pour le puits N° 1 et le château d'eau de Chièvres, les tests entre 2021 et 2023 nous montrent cette composition dans l'eau de distribution des PFAS. On n'a pas fait bac+12 en statistiques, mais on a quand même une certaine connaissance scientifique. On sait que l'échantillon est maigre, mais on l'a quelque peu élargi parce que des gens nous ont communiqué leurs résultats individuels d'analyse. En fait, la signature est toujours celle-ci : le sang de notre fille, l'eau de Chièvres avant le placement des filtres, c'est-à-dire avant mars 2023, et l'eau du château d'eau. Je ne vais pas me risquer à faire des conclusions hasardeuses, mais, pour moi, pour nous, le lien est évident entre l'eau de distribution et la contamination, la signature de la contamination de notre enfant et, par extension, de notre famille et des gens qui nous ont partagé leur résultat, qui présentent toujours la même signature, avec ce vert qui est vraiment caractéristique des PFHxS, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour l'ISSEp, pour trouver la piste de la pollution.

Si l'on vient vous voir aujourd'hui, c'est pour vous dire que l'on a une attente énorme. On s'adresse à tout le monde ici, parce que l'on sait que les majorités vont changer. On sait qu'on est dans une période particulière. On veut bien revenir la prochaine fois, quand tout cela sera redistribué, peu importe les personnes qui seront là. On a une attente énorme. Pourtant, beaucoup de gens nous ont dit que cela ne servait à rien de venir vous voir et de venir parler au Parlement. Mais nous, on y croit.

Aujourd'hui, au vu des conséquences prévisibles que le docteur Pauluis va vous détailler, au vu des demandes de la commune, que l'on vous demande instamment, vraiment, vivement de soutenir. La commune a des

demandes très claires, qu'elle émet de façon récurrente et qui ne sont pas entendues. Vraiment, on vous demande le soutien à nos autorités communales. On a aussi toute une série de demandes et de questions à vous poser. Là, ce sera Mme Coclet, qui est copétitionnaire, qui pourra vous les exposer. Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. Pauluis.

M. Pauluis, Représentant des pétitionnaires. – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je vais parler au nom de ma fonction. Je suis médecin généraliste, comme vous le voyez, mais je suis également spécialiste en sciences et gestion de l'environnement. Je n'ai strictement aucun conflit d'intérêts, personne ne me paie. J'ai fait des études pour le SPF Santé pour créer une spécialité de médecine environnementale, avec comme conclusion que c'était trop compliqué pour en faire une seule spécialité, des projets avec la Région wallonne et des modules de formation pour les médecins généralistes.

Non seulement je suis spécialiste en sciences et gestion de l'environnement, mais je suis également membre de la cellule du Conseil supérieur de la santé qui a proposé la norme de quatre nanogrammes par litre pour les quatre PFAS. Je suis, comme vous le voyez, également responsable de la cellule Environnement de la Société scientifique de médecine générale. Cela représente 3 500 médecins. Nous sommes le plus gros organisme de formation continue en Belgique. Nous sommes capables, en quelques heures, de former 3,5 millions de personnes, à raison de 1 000 patients par personne. Je suis, en outre, membre du comité d'accompagnement de l'ISSeP concernant le problème des PFAS.

Qu'est-ce qui nous interpelle ? C'est que la durée de vie en bonne santé, pour les femmes hollandaises, est passée de 48 ans à 40 ans. On a donc perdu huit années de vie en bonne santé. Pourquoi ? Parce que les maladies chroniques, qu'elles soient cardiovasculaires, endocriniennes, cancers, et cetera, sont en augmentation, avec un coût colossal.

Les perturbateurs endocriniens, je vais vous parler dans une minute. Une étude européenne réalisée sur recommandation de l'Endocrine Society estime à 153 milliards d'euros par an, pour l'Europe, les coûts de soins de santé qui découlent des expositions environnementales. Quand on saura faire le lien de causalité entre le cancer du sein, de la prostate, et cetera, ce que l'on ne sait pas faire encore actuellement, on tournera autour de 300 milliards d'euros par an.

Quels sont les problèmes posés par les PFAS ? Ce sont des perturbateurs endocriniens – je vais vous expliquer ce que c'est – sans seuils. Certains toxicologues vont vous dire qu'il y a des seuils, que l'on s'appuie sur les seuils. On va voir ce que l'on peut en penser. Ils sont hydrofuges et oléofuges, c'est-à-dire qu'ils ne se diluent ni dans l'eau ni dans les huiles ; ils

vont aller dans les milieux. Tout le problème va être là. Il va y avoir des *hotspots* qui vont apparaître à des endroits curieux. Ce sont des polluants éternels. On est donc on est face à un problème de plusieurs générations devant nous.

Quels sont les défis posés par les perturbateurs endocriniens ? Les PFAS sont des perturbateurs endocriniens. Il y en a d'autres : les phtalates, le bisphénol A et les bisphénols, et cetera. Il y en a plusieurs. On est donc exposés, vous et moi, à un effet cocktail, à toute une série de polluants différents. Les techniques toxicologiques traditionnelles s'appuient sur des souris que l'on expose pendant un certain temps et on essaie de voir un effet sur ces souris. En fait, cette manière de procéder est inadéquate parce que le fœtus présente des moments où il est sensible aux polluants. Il n'est pas sensible avant, il n'est pas sensible après, si vous ne tombez pas dans cette période, vous ne savez pas estimer la toxicité.

On parle de plus en plus de ce qu'on appelle l'effet DOHAD, Developmental origin of health and disease. Cela veut dire qu'à un moment de votre vie, vous allez présenter une maladie qui trouve partiellement son origine dans votre exposition in utero et ensuite au cours de votre vie, comme le tabac par exemple.

On a des effets épigénétiques transgénérationnels. Vous voyez que j'ai souligné cela. Cela veut dire que si vous exposez le fœtus, vous changez l'expression de certains de ces gènes, vous allumez ou vous éteignez certains gènes. Et ce changement d'expression des gènes se transmet sur les générations qui suivent.

On a des modèles de souris qui sont exposés au bisphénol A à des doses que vous avez dans le sang et que j'ai dans le sang également, où l'on voit le souvenir de l'exposition de F0. F0 c'est la maman F1, c'est l'enfant, F2 c'est le petit-enfant jusqu'à F7. Donc F7 a le souvenir de l'exposition de F0. Ce qui veut dire que si l'on ne prend pas le problème du bisphénol A sérieusement à la base, on influence la santé de nos petits-enfants, arrière-petits-enfants, et cetera. On n'a bien sûr pas le recul pour les hommes, mais on voit F3 qui sort pour un polluant particulier, que l'on appelle diéthylstilbestrol. Je n'ai pas le temps d'en parler maintenant, mais si vous m'interrogez dessus, je vous répondrai.

Ensuite, ce problème de latence entre l'exposition et l'effet. On parle souvent de cancers en cas d'exposition environnementale, mais c'est l'expression la plus tardive d'une exposition et qui est la plus multiparamètres, bien évidemment. Si vous fumez, si vous êtes en contact avec des produits toxiques, vous allez éventuellement exprimer plus facilement un cancer. Par contre, il y a des expressions beaucoup plus précoces. Chez le petit garçon, cryptorchidie, des malformations de l'appareil génital masculin, puberté précoce chez la petite fille, diabète de type 2 qui est en augmentation tout à fait dramatique au niveau de la planète. Aussi, on a un impact

excessivement important sur le cerveau des enfants et c'est à mon sens quelque chose de tout à fait interpellant.

J'ai oublié de vous dire tout à l'heure, dans les expositions et les projections économiques, 153 milliards d'euros, on estime que l'on a perdu à cause de notre mode de fonctionnement, sept points de quotient intellectuel. C'est une moyenne. Il y a une querelle d'experts autour de tout cela. Un point de quotient intellectuel perdu, c'est deux points de produit national brut en moins. Ne pas s'occuper de ce problème-là engendre non seulement des coûts de soins de santé, mais aussi la production d'enfants un peu moins malins. Cela coûte très cher, cela demande des soins d'accompagnement bien entendu, et notamment avec l'autisme qui est en augmentation exponentielle.

On parle de toxicité à très faible dose. Ce sont des chiffres qui viennent du Conseil supérieur de la santé, c'est 10-12, cela veut dire une cuillère à soupe et demie dans 1 000 piscines olympiques sur culture cellulaire. Donc il faut très très peu de molécules pour enclencher un effet. Pourquoi ? Parce qu'en fait, un perturbateur endocrinien, c'est une clé qui rentre dans une serrure. C'est une molécule qui va rentrer dans un récepteur cellulaire.

Vous pouvez par exemple fermer une porte en mettant 50 kilos de clés dans un sac, et puis vous allez diminuer les 50 kilos de clés à cinq kilos de clés. Alors, vous avez ce qu'on appelle un NOEL, un Non Observed Effect Level. Cela veut dire que vous pouvez toujours ouvrir la porte si vous mettez 5 kilos de clés. Par contre, les perturbateurs endocriniens, ils rentrent dans un récepteur. Il ne faut pas beaucoup de récepteurs pour activer quelque chose au niveau cellulaire. Ces serrures, non seulement, n'ont pas les mêmes fonctions, vous pouvez avoir cette clé qui va rentrer dans la serrure, qui va ouvrir la serrure, qui va bloquer la serrure ou qui va activer différents récepteurs cellulaires. Certains vont faire une action A et d'autres récepteurs cellulaires sur la cellule vont faire une action B. donc on va avoir des courbes de réponses non traditionnelles. C'est ce que vous voyez au point quatre, des courbes qui sont en cloche inversée ou en cloche, ou bien qui sont complètement farfelues. Ce qui veut dire que si vous mélangez plusieurs molécules avec des courbes aussi différentes, vous n'arrivez pas à faire une estimation du risque en matière de santé. Cela, c'est pour les facteurs qui vont limiter la compréhension du problème.

Au-delà de cela, il faut comprendre les expositions. Ce sera probablement un des gros défis pour les PFAS qui ne sont ni hydrophiles ni oléophiles.

Pour The Endocrine Society, c'est clair : la masse de données mettant en évidence les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé est suffisante pour justifier la préoccupation et la crainte d'un impact négatif des perturbateurs endocriniens sur la santé publique. Là, il n'y a pas de souci.

The Endocrine Society compte plusieurs centaines d'endocrinologues en Europe, ce ne sont pas des comiques, ce sont des gens qui savent ce qu'ils disent. Là, vous avez une conclusion de Vandenberg, de Colborn – vous en avez sans doute entendu parler –, Soto, et cetera. Ce sont les papes des perturbateurs endocriniens. Le type d'analyse, la notion de seuil et la gamme de doses utilisées sont inexacts quand c'est appliqué aux perturbateurs endocriniens. On entend beaucoup les normes, et cetera, vous allez voir ce qu'on peut en penser. On peut en penser ceci : le Canada a interrogé les citoyens sur base de leurs valeurs en leur disant « sur base de toute une série d'incertitudes et sur la base des mélanges, on vous interpelle et on vous demande quelle est la somme maximale de l'ensemble des PFAS que vous acceptez ». Pour l'ensemble des PFAS, les Canadiens acceptent 30 nanogrammes par litre. En Europe, on est à 500 nanogrammes par litre pour l'ensemble des PFAS. la norme des 100 nanogrammes par litre, c'est pour les 20 premiers PFAS.

Vous voyez donc que l'on est face à des choix qui sont complètement différents quand on les soumet à la population.

Je vous rappelle qu'il y a trois axes d'action de ces perturbateurs endocriniens et donc des PFAS :

- un axe métabolique, soit l'obésité ou le diabète type 2 ;
- un axe sur les hormones sexuelles, soit hypospadias, absence de développement correct de l'appareil génital masculin, puberté précoce, et puis toute une série de troubles de type œstrogénique pour la femme, difficulté de grossesse, avortement spontané, endométriose, et cetera ;
- l'axe neurologique, c'est-à-dire l'impact sur le cerveau des enfants, autisme, trouble de l'attention, syndrome d'hyperactivité, et cetera. Un enfant sur six aux États-Unis présente ce genre de trouble.

Pour vous faire comprendre cela, vous voyez, à gauche, le bisphénol A : ce n'est pas un PFAS. Le bisphénol A, vous le trouvez dans vos plastiques, et cetera. Il va rentrer dans tout ce que vous voyez en couleur, avec toutes ces flèches, ce sont les serrures. Le bisphénol A, c'est donc la clé qui va rentrer dans tous ces récepteurs cellulaires. On peut bien entendu s'attendre à ce que le bisphénol A ait toute une série d'effets différents que je n'ai pas le temps de vous développer, mais qui sont superposables, probablement aux PFAS.

Il y a un Plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens qui va sortir ou qui est en cours de gestation. Il va y avoir une information grand public avec trois actions. D'abord, accroître la sensibilité des autorités compétentes et du monde politique.

Il s'agit de vous. Je pense que le monde politique est incomplètement formé et sensibilisé. Pourquoi ? On

verra que, probablement, le recours à certains experts est peut-être très démobilisant et contre-productif.

La deuxième action est la suivante : coordonner, renforcer les actions de sensibilisation à destination du grand public – on est en plein dedans. Qu'a-t-on dit aux gens ? Comment va-t-on faire pour assurer une communication cohérente ? J'espère que j'aurai le temps de développer cela avec vous, particulièrement par rapport aux publics vulnérables.

Troisième action : proposer des outils de formation et de sensibilisation aux différents publics – femmes enceintes, couples en désir d'enfant. C'est à ce niveau qu'il faut faire l'effort maximum.

Face à cela, nous, les médecins, avons des devoirs. Je vous rappelle l'article 7 du Droit des patients de 2002 qui vient d'être réajusté pour remettre le patient au centre du débat. Cet article est très clair : le patient a droit, de la part du praticien professionnel, à toute information qui le concerne – classique – et qui peut lui être nécessaire pour comprendre son état de santé – classique – et j'ai mis en rouge « et son évolution probable ». Cela, c'est dans la loi. L'évolution probable de la santé d'un citoyen exposé aux PFAS, elle est particulière. Ce n'est pas la vôtre, ce n'est pas la mienne, je n'habite pas à Chièvres – quoique peut-être que je suis exposé aux PFAS également. Il y a cette obligation d'information et cette relation de confiance entre le médecin et le patient. Le médecin généraliste est un scientifique de proximité qui a la capacité d'avoir la confiance des citoyens. C'est un acteur incontournable quand il faudra, un jour, sensibiliser les citoyens à leurs résultats PFAS, parce que cela leur permet d'accepter ou de refuser des risques environnementaux. En d'autres termes, de dire : « Je ne prends plus l'eau du robinet, je vais boire l'eau en bouteille – pour autant qu'elle soit en bouteille de verre, et cetera ». Mais nous n'allons pas rentrer dans ce débat, c'est trop lourd.

Quand on communique, il faut que cette communication soit faite par un médecin unique, le médecin traitant, parce qu'il a le capital confiance, comme je vous l'ai dit, et les données doivent être hiérarchisées et validées. Et puis, on n'est pas exempté de communiquer le risque si les risques sont exceptionnels : on doit tout communiquer. C'est le Conseil de l'ordre qui nous dit cela. Pourquoi ? Parce qu'un patient pourrait très bien se retourner contre le médecin en disant : « Vous ne m'avez pas averti, vous ne m'avez pas dit qu'il y avait un risque, donc je n'ai pas pris de dispositions. J'ai continué à boire l'eau du robinet – c'est votre cas – et je me retourne contre vous, médecin. » Le médecin n'étant pas formé, n'étant pas averti, n'a rien dit. Contre qui les médecins vont-ils se retourner ?

J'en profite pour vous dire que la formation des médecins en matière de santé environnementale est absolument nulle. Je le répète : elle est nulle. Je forme les médecins généralistes depuis plusieurs années. Il y a

manifestement une prise de conscience du corps médical par rapport à cette problématique, mais dans les universités, aux assistants en médecine générale qui arrivent chez moi, je demande : « Connais-tu les défis posés par les perturbateurs endocriniens ? » Ils ne savent pas me répondre.

Il y a aussi régulièrement ce que l'on appelle la production de l'ignorance. Les sociologues comme Chateauraynaud ou Torny ont travaillé là-dessus. C'est essentiellement trois choses :

- l'absence d'identification des populations exposées. C'est un peu ce à quoi l'on est confrontés, même si l'on fait maintenant des études de biomonitoring, et c'est très bien ;
- la faible accumulation et diffusion des connaissances. C'est malheureusement classique, avec une espèce de mainmise de l'un ou l'autre expert – toxicologue, entre autres –, qui peut dire des choses complètement différentes d'autres toxicologues. Malheureusement, on les voit souvent à la télévision. On en a d'ailleurs parlé tout à l'heure ;
- la singularisation durable du dossier. C'est ce que l'on a vu avec les PFAS ; j'ai rencontré cela. Vous voyez le nom, « Mellery » : c'était moi le médecin porte-parole à Mellery il y a 30 ans. C'était en 1989, on me demandait : « Docteur, il y a du benzène dans notre sol, du chlorure de vinyle, toute une série d'autres polluants, qu'en pensez-vous ? » J'ai été confronté à ces querelles d'experts dont le seul objectif est de retarder les prises de décisions politiques.

Mes messages clés, je vous les donne. On est face à un enjeu de santé publique majeur : les PFAS, mais d'autres aussi, le bisphénol, et cetera. Là, il y a des messages de prévention que l'on peut donner parce que le bisphénol est une molécule qui ne reste pas longtemps dans le sang. Les gens qui ont été exposés aux PFAS vont les garder dans leur corps pendant longtemps. Le bisphénol n'étant pas un PFAS, les phtalates n'étant pas des PFAS, et cetera, on peut donner des messages de prévention pour minimiser l'effet de la somme de ces perturbateurs endocriniens.

Deuxième réflexion, la formation des acteurs de santé est insuffisante. J'insiste pour dire que si l'on donne les résultats des PFAS individuellement aux patients, comme cela, sans avoir formé le corps médical, cela va être une catastrophe, parce que 95 % des médecins ne savent absolument pas ce qu'est un PFAS. Peut-être qu'ils le savent, mais les effets que je viens de vous exposer en huit minutes – il faut en général une heure et demie pour commencer à expliquer cela aux autres médecins –, ils ne connaissent pas. Les acteurs de santé sont fragiles par rapport à la production de l'ignorance. Donc si, à la RTBF, l'on voit le lendemain d'une alerte, un toxicologue dire que tout va bien, que l'on peut manger tous les légumes que l'on veut dans des *hotspots*, c'est négliger la dispersion aérienne de toute une série de particules, c'est

négliger des voies digestives par dépôt de ces molécules. La production de l'ignorance nous pose donc beaucoup de problèmes en médecine générale, en pédiatrie et en gynécologie aussi. Le défi est de protéger les générations futures à cause des effets transgénérationnels.

M. le Président. – La parole est à M. Delcourt.

M. Delcourt, Représentant des pétitionnaires. – Mesdames et Messieurs, en ma qualité de directeur général faisant fonction de la Ville de Chièvres, j'ai été désigné de manière conjointe comme porte-parole des groupes politiques composant le conseil communal afin de démontrer, une fois encore, l'union politique qui règne face à la problématique qui nous amène devant vous ce 19 avril.

Au lendemain du magazine *#Investigation* diffusé en novembre 2023, c'est une véritable bombe qui a explosé sur notre commune de 7 000 habitants. Je ne reviendrai volontairement pas sur les antécédents de ce dossier ni sur les informations qui auraient été communiquées ou non en 2021. Jeter la pierre à l'un ou l'autre n'entraînera certainement pas la diminution de la crainte que nos citoyens et nous-mêmes ressentons face à cette crise.

Cette crise est encore bien d'actualité ; vous en avez la preuve par le biais de notre présence aujourd'hui. Elle est encore d'actualité, car les autorités communales ne sont toujours pas en mesure de fournir des réponses claires et précises à leur population quant à leurs attentes. À de multiples reprises, le bypass du puits numéro 1 contaminé a été sollicité par l'intermédiaire de tous les leviers qu'il était possible d'actionner. Plusieurs courriers ont été transmis, que ce soit à l'attention de Mme la Ministre Tellier ou de la Société wallonne des eaux. Nous n'avons hélas jamais obtenu de réponse favorable, dans la mesure où cela ne se justifiait pas sur un plan sanitaire et que le bypass du puits était techniquement impossible. Ces deux arguments n'ont, pour l'autorité communale, jamais été convaincants.

Sur le plan sanitaire, tant Mme la Ministre Tellier que les SWDE ont tenté de rassurer l'ensemble des Chiévrois, notamment lors de leur venue le 25 novembre 2023. Ceci étant, les résultats qui sont encore communiqués à l'heure actuelle sur la qualité de l'eau du puits numéro 1 sont toujours interpellants.

En termes d'eau brute, les résultats d'analyse PFAS oscillent depuis janvier 2024 entre 241 et 423 nanogrammes par litre. En termes d'eau distribuée, par contre, les résultats pour la même période varient entre zéro et un nanogramme par litre. Plusieurs interrogations interviennent à ce stade.

Comment expliquer que l'eau distribuée contient une somme PFAS de zéro à un nanogramme par litre en 2024, alors même que nous n'avons pratiquement jamais connu ces résultats depuis de nombreux mois et que, de surcroît, les filtres à charbon actif ont été placés depuis avril 2023 ?

Également, comment garantir à la population que les filtres à charbon actif permettent de consommer quotidiennement une eau zéro PFAS, sachant que leur efficacité est limitée dans le temps ? Car il s'agit bien d'une obligation de garantie qui vous incombe.

À la lecture des contrats de gestion 2018-2022 et 2023-2027 entre le Gouvernement wallon et la SWDE, il est énoncé que cette dernière « détient un très haut niveau de maîtrise technique dans le domaine de la qualité de l'eau. Elle doit maintenir cette expertise et mener une politique de gestion préventive et proactive de la qualité de l'eau basée sur une évaluation des risques sanitaires ». Un nouveau questionnement s'impose : quelle était la politique préventive et proactive pour le puits numéro 1 contaminé de Chièvres avant l'installation des filtres à charbon actif en avril 2023 ?

Il est également intéressant de préciser qu'il est stipulé, dans le contrat 2023-2027, que « pour anticiper les risques financiers et sanitaires, la SWDE s'engage à coordonner, à l'échelle du secteur, des études confiées par la Région en vue de déterminer l'occurrence de certains paramètres, en s'intéressant dans un premier temps aux substances PFAS ». Si cette affirmation doit être mise en parallèle avec l'impossibilité technique de bypass du puits numéro 1, permettez-moi les réflexions suivantes.

Qu'a-t-il été fait, depuis 2023, pour anticiper les risques financiers et sanitaires du puits numéro 1 contaminé ? Nous sommes pratiquement à la mi 2024 et nous n'avons pas pu obtenir de réponse à ce sujet de la part de la SWDE.

Quelles sont les prévisions financières et temporelles en vue de la réalisation des aménagements nécessaires qui conduiront à l'inutilisation définitive du puits numéro 1, tel qu'annoncé par Mme la Ministre Tellier dans ses diverses réponses ? Force est de constater qu'il était annoncé que ces aménagements étaient prévus à moyen ou long terme, alors même que le contrat de gestion prévoit qu'il s'agit de la priorité numéro 1.

Eu égard aux questionnements évoqués et restés en suspens depuis pratiquement six mois sur cette demande de bypass, nous espérons désormais obtenir des réponses concrètes et précises sur les aménagements envisagés. La fin de l'utilisation de ce puits n'est pas une possibilité ; il s'agit d'une obligation.

Par ailleurs, au-delà des inquiétudes profondes que nous partageons avec notre population, les conséquences sur les finances communales sont loin d'être négligeables. Depuis novembre 2023, ce sont plusieurs milliers d'euros qui ont été dépensés par la ville à la suite de cette crise : dépenses de personnel, organisation de la conférence du 25 novembre, achat de bouteilles d'eau distribuées à la population, analyse de l'eau distribuée par un organisme indépendant, organisation de la campagne de prise de sang, frais postaux, et cetera. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et s'alimentera

dans les semaines et mois à venir, notamment lorsque les résultats du biomonitoring seront dévoilés.

À cet égard, un groupe de travail a été élaboré entre le SPW, l'ISSeP, la SWDE et la Ville de Chièvres afin de faire le point mensuellement sur l'état d'avancement de ce dossier. Il nous a d'ailleurs été annoncé que les résultats de ce biomonitoring devraient être publiés à la mi-juin.

Il est évident que notre administration ne sera pas en mesure de répondre aux centaines de sollicitations de nos citoyens si les résultats devaient être inquiétants. Nous devons sans aucun doute recourir à des moyens de communication performants. Notre souhait est de pouvoir faire appel à un chargé de communication spécifique au dossier PFAS, profil que nous ne possédons malheureusement pas, mais qui sera indispensable dans les mois à venir. Celui-ci pourrait d'ailleurs servir de référent pour nos communes voisines, impactées également par cette contamination. Nous sommes prêts à prendre en charge les contraintes logistiques et administratives pour communiquer au nom des communes touchées par le puits numéro 1, pour autant que les moyens humains et financiers soient suffisants.

Nous avons besoin de votre aide pour pouvoir communiquer de manière optimale à l'échelle communale.

Nous souhaitons également être soutenus par le pouvoir régional via la fourniture de moyens humains et financiers afin de pouvoir assurer des campagnes de prévention de santé, en particulier dans les écoles de la région, les crèches et autres endroits dans lesquels un des publics cibles se trouve, à savoir les enfants. La ville aura en effet besoin d'assurer une politique de prévention et de promotion de la santé adaptée, construite avec des spécialistes, ce qui favorisera la détection précoce d'éventuels problèmes de santé pour tous les citoyens.

Vous l'aurez aisément compris, les autorités locales, le personnel et les finances communales ont été, sont et seront encore lourdement impactés par cette crise, raison pour laquelle nous insistons une nouvelle fois aujourd'hui, par le biais de cette allocution, sur la nécessité d'obtenir une intervention financière du Gouvernement wallon pour aider notre commune dans ce qui s'apparente pour nos citoyens, vos citoyens, à une guerre sanitaire.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. – La parole est à Mme Coclet.

Mme Coclet, Représentante des pétitionnaires. – Merci à tous les parlementaires de nous avoir reçus.

N'ayant que quelques minutes à ma disposition, puisque nous avons peu de temps qui nous a été octroyé pour pouvoir parler à quatre, pour développer cette partie de notre exposé, j'ai rassemblé les questions que les

citoyens se posent. Je vous présente oralement une version très synthétisée, mais vous avez reçu les questions plus complètes et argumentées dans un document qui vous est parvenu aujourd'hui.

Nous avons des demandes pour la législature actuelle, parce que c'est urgent, notamment l'intégration des médecins généralistes dans le processus de communication des résultats du biomonitoring. Il faut que le citoyen soit épaulé et informé par une personne de confiance.

Nous souhaitons l'initiation d'un fonds PFAS pour la prévention, le suivi médical et la dépollution des corps des habitants. Il existe aujourd'hui des études en cours au Danemark qui permettent peut-être d'avoir de l'espoir pour diminuer le taux de contamination des personnes hautement contaminées. On voudrait aussi avoir un fonds pour aider à le faire.

Il est inconcevable pour les citoyens et les familles contaminées que les frais – en juillet 2024, quand nous recevrons le résultat – de consultation ainsi que tous les examens préventifs ou curatifs, qui s'avèreraient nécessaires lors de la communication des résultats du biomonitoring, soient à leur charge. La société ne peut pas condamner les citoyens à la double peine : être victime de graves contaminations par l'eau distribuée et devoir assumer les coûts de santé que cela engendre pour leur famille.

Nous souhaitons être nettement mieux informés par la mise en place de lignes de temps du travail en cours, notamment sur le biomonitoring, les tests de sol pour la source de pollution, les tests des potagers, des œufs dans la fameuse zone ZIP. Continuer à ne pas communiquer correctement sur les étapes en cours et futures contribue à semer de plus en plus la suspicion des citoyens envers le travail des autorités et des services administratifs.

Envisager la fermeture du puits numéro 1 et exiger le lancement d'une véritable étude pour cette mise en œuvre. Ce point est longuement documenté et décrit dans notre document annexe et nous espérons que nous aurons l'occasion d'en débattre. Il est réclamé par nos autorités communales. Les citoyens n'acceptent pas le risque que la solution actuelle de filtration fait peser sur eux. Ils refusent le choix politique validé par la SWDE et le Gouvernement de nous fournir une eau pour la consommation humaine à partir d'une eau hautement contaminée.

Nous sollicitons l'aide du Gouvernement en tant qu'autorité de tutelle sur la SWDE pour enfin obtenir qu'une communication transparente, didactique et régulière soit mise en place envers les citoyens, notamment sur les procédures et la gestion des risques actuels de l'utilisation des filtres. Nous voulons aussi des informations sur la qualité des eaux distribuées et le planning de surveillance prévu. Le Gouvernement doit aussi valider la nécessité de désigner un organisme

indépendant de contrôle des filtres. La SWDE ne peut pas être juge et partie.

Les citoyens demandent au Gouvernement d'éclaircir sa position concernant l'évaluation du respect du contrat de gestion entre 2018 et 2022 par la SWDE. Nous pensons que faire la lumière sur ce qui n'a pas fonctionné et améliorer ainsi les procédures en place pourrait éviter que cette situation ne se reproduise à Chièvres où ailleurs en Wallonie.

Il est important de se replacer sur une ligne du temps et de réfléchir aux données disponibles, connues ou réglementées à chaque moment clé entre 2018 et 2022, et valider si des actions auraient pu ou auraient dû être prises. La SWDE a-t-elle bien rempli les missions de surveillance préconisées au travers des *water safety plans* ? C'est une méthode pour les analyses de risques, notamment sur l'eau distribuée. C'est inclus dans les contrats de gestion. Le Gouvernement a-t-il bien contrôlé que les missions du contrat de gestion ont été remplies ?

Nous demandons, pour les législatures suivantes :

- la mise en place de la prévention collective pour les différents publics cibles, les enfants actuels et à naître. Les mamans doivent rapidement bénéficier de campagnes de prévention avec du personnel formé ;
- la création d'un comité de vigilance PFAS. Celui-ci pourrait organiser ce que nous pensons des échanges d'informations entre l'échelle locale et l'échelle régionale, entre les autorités et les médecins, sur les conséquences que nous allons constater sur la santé des citoyens à l'avenir. En partageant les informations du terrain entre tous les acteurs concernés par la santé, il sera ainsi possible de mettre en place une politique dynamique d'actions de prévention, qu'elles soient collectives ou individuelles ;
- que ce comité de vigilance fasse le suivi lors d'apparition de nouveaux traitements et de leurs évaluations ;
- que s'améliore la gestion d'un fonds PFAS ;
- la création d'un portail et d'outils de communication performants et durables au niveau communal pour l'information sur la gestion de cette crise pour le citoyen ;
- le suivi et la poursuite des actions initiées à la fin de cette législature, à savoir les études et décisions sur la fermeture du puits numéro 1, la mise en place d'un organe de contrôle pour la gestion des risques sur les filtres du puits numéro 1, tant que celui-ci n'est pas fermé, le suivi des analyses de risques – les fameux *water safety plans* – effectuées à Chièvres, et valider la pertinence entre l'adéquation aux besoins d'information réclamés par les citoyens et les outils de communication de la SWDE.

Je vous rappelle que tous ces points sont détaillés dans le document que nous pouvons vous retransmettre à

nouveau et qu'une liste de référence de nos arguments a également été soumise.

Je vous remercie pour cette audition.

M. le Président. – Madame Coclet, vos recommandations sont déjà sur le site sécurisé des collègues et des parlementaires ; tout le monde a pu en avoir connaissance dès hier.

Je voudrais vous remercier pour la qualité de votre exposé.

Échange de vues

M. le Président. – Sans plus tarder, nous allons procéder à un échange de vues.

La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Tout d'abord, un grand merci aux personnes présentes aujourd'hui pour nous présenter leurs revendications et leurs constatations ici, au Parlement wallon. On a eu beaucoup d'auditions, mais il nous manquait celle des habitants de Chièvres et une approche peut-être plus médicale.

On tenait en tout cas à vous remercier, parce que l'on a entendu beaucoup d'émotions. Vous avez parlé de colère, qui a pu être orientée vers autre chose qu'une colère stérile, vous le dites vous-même. Je vous remercie pour la démarche constructive et multidisciplinaire qui nous permet d'avoir une vue d'ensemble, même s'il y a un côté frustrant, pour vous, avec le temps de parole que l'on a.

La mise en place de tout cela à la fois autour de vos représentants politiques, mais aussi avec des approches scientifiques, je trouve cela tout à fait tout à fait intéressant.

Je voudrais vous dire, au nom du groupe socialiste, que l'on a été particulièrement effarés lorsque l'on a découvert les résultats du reportage de la RTBF et les résultats d'analyses qui ont été menés à Chièvres, votre commune, entre octobre 2021 et mars 2023, où l'on a eu une présence de PFAS qui dépassait parfois jusqu'à six fois la future norme européenne dans l'eau de distribution. Évidemment, cela a provoqué énormément d'inquiétudes et d'interrogations auprès des citoyens.

Elles sont compréhensibles et totalement légitimes. On comprend également le désarroi des représentants politiques locaux qui se sont retrouvés entre deux feux, sans pouvoir donner les informations – dont ils ne disposaient pas – à la population.

Dans la foulée, on a organisé bon nombre d'auditions ici pour comprendre pourquoi les communes concernées par un dépassement n'ont pas été averties plus tôt. C'était un des nœuds des auditions que l'on a eues. Sans refaire le jeu après le match, si elles avaient été alertées, les

bourgmestres auraient pu choisir de trouver des solutions alternatives ou d'apporter des prémices de réponses aux nombreuses questions. Les citoyens, comme vous l'avez indiqué, auraient pu décider, en connaissance de cause, de consommer cette eau ou pas. Ici, tout le monde a un peu été mis devant le fait accompli. Il y a clairement eu un manque de communication, nous l'avons souligné à plusieurs reprises, et ce n'était pas acceptable.

Aujourd'hui, on est dans un autre cas de figure, puisque l'on a avancé en matière de communication. Les auditions ont, en effet, mis en exergue plusieurs difficultés. Un monitoring des eaux de distribution a été réalisé. En cas de dépassement de cette future norme, selon l'information que nous avons, les communes sont immédiatement contactées par la Société wallonne des eaux, et des alternatives à l'eau de distribution doivent être fournies. C'est une des parties du plan d'action qui a été mis en place dans la foulée de la crise.

Madame la Ministre, j'ai une série de questions qui viennent appuyer celles des pétitionnaires du jour. Sur le suivi sanitaire, je l'avais déjà évoqué tout à l'heure, quand aurons-nous les résultats de l'ensemble de ce suivi sanitaire ? Sous quelle forme seront-ils disponibles ?

Concernant les investigations environnementales dans cette zone, quand seront-elles entièrement disponibles ? Sous quelle forme ?

Sait-on aujourd'hui l'origine précise de la pollution à Chièvres ? Cela a été évoqué plusieurs fois. A-t-on pu avancer dans les investigations ? Est-ce imputable à la caserne ou pas ?

Quelle utilisation aujourd'hui du puits numéro 1 ? Avez-vous une réflexion par rapport à cela ? Cela a été évoqué ici, que fait-on de cette source d'approvisionnement ?

Quid de l'efficacité des filtres à charbon ? Quel est, dans le temps, le risque de déficience ? Je vous avouerai que ce n'est pas du tout un domaine que je maîtrise. Je m'interroge à partir des documents que l'on a reçus des pétitionnaires.

Le Conseil scientifique indépendant a souhaité travailler dans la sérénité. Aujourd'hui, a-t-on quand même des éléments qui nous reviennent de ce conseil scientifique ?

Parmi les autres mesures du plan d'action, cela revient souvent : une meilleure information envers les communes et la population. On sait que des réunions publiques ont eu lieu et il y a eu des demandes d'information. Quelles réponses ont été apportées par rapport à ces demandes d'information ? J'entends ici aussi des demandes concrètes des pouvoirs communaux et des aides pour la prévention, une intervention financière. Une réflexion a-t-elle pu être poussée vers cela ? Une information didactique et régulière a-t-elle pu être donnée ?

Je termine par le fonds d'indemnisation, qui n'a pas pu être évoqué. De nouveau, je voudrais rappeler la position du groupe socialiste, qui est celle du pollueur-payeur. Dans quelle mesure peut-on travailler en collaboration avec les autres Régions du pays ? Pouvez-vous nous dire où en sont les travaux ?

Pour clôturer notre intervention, je souligne que l'on adhère tout à fait à l'idée que c'est à la source qu'il faut arrêter cette pollution, d'autant plus avec les graphiques que vous venez de nous montrer et l'aspect qui peut être reporté sur plusieurs générations. C'est vraiment à la source que cela doit être fait. Le groupe socialiste a également déposé des textes dans d'autres assemblées pour une interdiction des PFAS, notamment dans tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. On a eu un tas d'exemples dans lesquels ce type de substance est utilisé ; on pense qu'il faut vraiment prendre ce problème à l'origine.

Je veux vous rassurer sur ce qui se passera ici après les élections et vous dire que nous prenons l'engagement ferme de poursuivre le travail de suivi de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – Si un seul mot devait être cité aujourd'hui, ce serait « respect ». Respect à l'égard des quatre personnes qui nous ont véhiculé leur témoignage. Cela conforte ma conviction – depuis un certain temps déjà – que notre modèle de démocratie représentative est insuffisant et que nous devons évoluer vers une démocratie participative dans laquelle les citoyens sont directement impliqués, pas seulement dans l'information, mais aussi dans le processus décisionnel.

Vous vous posez la question – et ma collègue Ahallouch aussi – de savoir si cette audition, cette commission d'aujourd'hui aurait un suivi dans le court, moyen et long terme. Aucun gouvernement ne pourra, ne saura oublier ce qui a été dit aujourd'hui dans vos témoignages. Cela va renforcer nos procédures. Ce n'est pas inutilement que vous avez fait ce travail de récolte de signatures – et j'imagine le temps que cela vous a pris – pour Chièvres, pour vos vies. Vous l'avez précisé, c'est pour cela que je le dis à Mme Delbart en sa qualité de maman, puisqu'elle s'est exprimée en tant que maman : en dehors du respect, quelle dignité, Madame, qu'est la vôtre.

Dignité veut aussi dire responsabilité. On ne pourra pas faire sans déterminer les responsabilités ; j'y reviendrai. Vous avez évoqué, à un moment donné – je ne veux pas rentrer dans le détail –, que certains vous ont dit que certains avaient surévalué la situation. Je ne vous demande pas de nom, parce que, comme tout à l'heure, ce ne sont pas les noms qui m'intéressent. Dans quel contexte vous a-t-on dit cela ? À quel moment cela s'est-il fait ?

Vous avez aussi évoqué la ligne du temps en disant : « Nous avons l'info au mois de mai. Nous sommes des

scientifiques, on a une lecture peut-être un peu plus avant-gardiste que d'autres par notre formation ». Cela vous gêne-t-il lorsque je vous demande si, à l'époque, vous avez alerté une autorité publique ou si, dans ces cas-là, il y a aussi une forme de gêne qui s'installe ? Comment le processus mental se fait-il chez une maman qui a cette information ? Pourquoi la garde-t-on ? Pourquoi, nonobstant tout ce que l'on a comme mécanisme, cela ne sort-il pas ? Comment cela se passe-t-il dans la tête de cette maman qui vit cela ?

Vous avez précisé aussi qu'il ne fallait pas minimiser, puisque certains vous disent qu'il faudrait peut-être minimiser. Je ne crois pas que l'on pourra encore aujourd'hui employer ce mot. Une fois de plus, donnez-nous des informations sur le contexte.

Docteur Pauluis, en dehors du respect, quelle clarté. Cela ne m'étonne pas que vous soyez pédagogue. Je crois que ceux qui vous ont en cours ont beaucoup de chance. À travers le parcours que vous avez évoqué et qui fait peur, je vous avoue que, quand je vous entends, j'ai peur. Parfois, je me dis : « N'est-on pas fou dans ce monde ? » En même temps, vous retombez sur la recherche : poursuivre cette recherche, la formation des médecins.

Je me dois aussi de dire à la ministre qu'elle n'est pas la seule responsable là-dedans. Nous ne sommes pas, au niveau du Parlement ni du Gouvernement, les seuls responsables. Il y a des compétences qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou du Fédéral. C'est notre système institutionnel. Certains – dont peut-être moi – se retrouveront dans quelques semaines au Parlement fédéral. Mais ce que vous m'avez dit, ce ne sont pas seulement les gouvernants wallons qui devront en tenir compte. Je peux vous assurer que je vois directement, si c'est le cas, où je pourrais faire le relais, également dans ce Parlement.

Le jeune directeur général, M. Delcourt, me paraissait jeune – en tout cas par rapport à moi – mais cela ne m'empêche pas de vous dire qu'il y a une qualité dans la décence qui est la vôtre dans votre propos. Une décence que je veux également apporter aux élus de la commune de Chièvres, à son bourgmestre, mais aussi à tous ces élus qui ont compris à travers vous, puisque c'est quand même rare de se dire qu'il y a un consensus dans le moment où il y a le feu. D'autres se diraient « Je suis le premier pompier ». Non, chez vous, c'est l'union avec cette devise belge, à laquelle je tiens encore, « L'union fait la force ». Mais vous avez aussi dit qu'il y a eu une absence de réponse à un certain nombre de questions posées. Je ne vais pas ajouter, Monsieur le Président, beaucoup de questions. Je vais juste demander qu'on réponde à toutes les questions qui ont été posées et auxquelles il n'y aurait pas encore eu ou qu'il n'y a pas eu de réponses.

Enfin, Madame Coclet, c'est peut-être votre clairvoyance qui m'a le plus impressionné. Vous ne vous positionnez pas seulement dans les huit minutes qui vous sont accordées. C'est une clairvoyance avec un document à l'appui. Vous savez que le temps vous est compté, mais

vous l'avez prolongé par un document. Et là aussi, Monsieur le Président, Madame la Ministre, je ne vais pas poser de questions supplémentaires. Je vous demande de répondre à toutes ces questions qui figurent dans ce document, et, si ce n'est pas possible aujourd'hui, parce que je peux aussi comprendre que tout n'est peut-être pas possible aujourd'hui, notre temps est également parfois compté, mais, Madame la Ministre, répondez-y alors par écrit. Transmettez également au Parlement, aux parlementaires qui sont ici cet après-midi, que ce document soit public, parce que ces questions sont tellement pratiques et pragmatiques qu'on se dit que ne pas avoir de réponse, ce serait peut-être penser que tout cela n'a servi à rien. Je ne veux vraiment pas le penser.

Si je n'ai qu'une seule question, Monsieur le Président, Madame la Ministre : répondez aujourd'hui ou demain, mais pas après-demain. Répondez clairement. Je sens que c'est le besoin.

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, mais j'ajoute peut-être l'un ou l'autre élément. On a évoqué la transparence, la communication, cela vient d'être évoqué. Clairement, on ne peut pas continuer comme cela. On ne peut pas continuer dans un système de communication comme celui-là. Je ne jette pas la pierre à l'un ou à l'autre. Ce n'est pas mon but aujourd'hui. Néanmoins, ce système de communication doit radicalement évoluer. Je dis bien « doit » radicalement évoluer. Il n'est pas concluant pour ceux qui sont sur le terrain ni pour les autorités politiques ni les citoyens. Clairement, il faut changer. Personne n'a une obligation de résultat, mais on doit pouvoir s'en rapprocher dans des matières comme celle-là.

J'avais évoqué le fond tout à l'heure, l'indemnisation. J'entends la montagne de dépenses pour cette petite commune de Chièvres, parce que ce n'est pas une grande commune, les budgets sont là, on a déjà libéré. Oui, il y a l'indemnisation pour les pouvoirs publics. Parce que lorsque l'addition monte à travers la feuille d'impôts, tout le monde va rappeler, évidemment, que cela a monté. Mais il y a aussi la Commission interfédérale. Où en est-on dans cette Commission interfédérale ? Je vous l'ai dit tout à l'heure, je sais qu'il y a des budgets qui ont été inscrits, mais je ne vais sûrement pas vous en faire le reproche. Où en sommes-nous dans la consommation ? Faut-il changer ou pas ? Si oui, il nous reste quelques jours pour le faire et vous aurez tout l'appui de la famille des Engagés pour le faire.

Enfin, j'entends aussi « pollueur-payeur ». C'est revenu plusieurs fois, je crois, « pollueur-payeur ». Mais avant cela, on doit prendre nos responsabilités. Durant la covid, on a réussi à le faire, on a libéré des budgets importants. Face aux PFAS, on doit pouvoir prendre nos responsabilités. Ce qui n'empêche pas de faire cette recherche par rapport aux pollueurs. Mais cela ne peut pas être la réponse à donner à ceux qui attendent un fonds, on doit alimenter ce fonds. Et si le Fédéral ou

d'autres régions ne veulent pas avancer, que la Wallonie s'honore à le faire.

Enfin, Monsieur le Président, et ce sera ma dernière observation en la matière, ce fameux Conseil scientifique indépendant. Que l'on nous dise quand même où on en est, ce qu'on peut en attendre. Je n'ai vraiment pas la moindre pensée qui irait de dire que rien n'y est fait. Je sais que cela travaille, mais je ne connais pas le résultat et je crois que cela pourrait aussi aider tout le monde dans la compréhension à le faire. J'ai dit que j'en terminerai là, Monsieur le Président, je ne veux pas être plus long. Je souhaiterais au moins qu'à cette question, il y ait une réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Le témoignage de Mme Delbart ce jour concernant sa famille et sa fille Lucie me glace le sang. Je vous avais déjà entendue lors des réunions citoyennes, tout comme Mme Coclet. Le modérateur essayait toujours de lui museler le crachoir, mais elle a résisté.

Plusieurs mois après le reportage de la RTBF, des témoignages comme vous aujourd'hui sentent le vécu. Comme vous avez dit, une bombe est tombée le jour où vous avez vu l'émission, parce que vous avez tout compris. Malheureusement, ce genre de témoignages a fleuri depuis l'émission *#Investigation*. Après toutes les réunions citoyennes, bien que les citoyens étaient vraiment en colère – colère qu'ils ont pu exprimer –, ils espéraient avoir des réponses.

Aujourd'hui, malheureusement, comme l'a dit mon collègue Crucke, les citoyens ne savent toujours pas. Pire encore, ils ne savent toujours pas si ces PFAS auront un jour une conséquence vitale sur eux ou leur famille. Parfois, Madame la Ministre, je me demande si les citoyens vont plus vite que vos services. Si oui, pourquoi ?

Aujourd'hui, quand on voit toutes les analyses qui ont été faites par vous, l'on se demande si les citoyens travaillent mieux et plus vite que les services ou l'administration. Y a-t-il un manque cruel de moyens ? C'est peut-être un problème structurel de moyens, mais c'est interpellant. Quand on voit l'analyse fine que vous avez déjà pu réaliser, on se demande pourquoi les services de la Région wallonne n'arrivent-ils pas à faire ces analyses.

C'est vrai que ce sont des compétences transversales ; l'on parle notamment du secteur médical. Merci, Docteur Pauluis, pour tous les éclaircissements que vous avez apportés. Vous disiez notamment que « la production de l'ignorance nous pose problème. » C'est vrai que l'on se retrouve face à un manque de formation des médecins sur ces perturbateurs endocriniens. Je vous racontais tantôt en aparté que les médecins généralistes ne savent pas quoi répondre à leurs patients, parce qu'ils n'ont aucune connaissance par rapport à ces perturbateurs.

Vous avez dit aussi avoir un devoir d'information, mais sans information et sans formation, c'est compliqué pour le citoyen d'avoir confiance en son propre médecin. Aujourd'hui, vous, médecin, on vous met face à vos responsabilités, alors que vous n'avez pas les moyens de donner toutes ces informations à vos patients.

C'est aussi le cri d'alarme qui est posé aujourd'hui par les autorités communales. Je voudrais saluer la présence, que ce soit de l'opposition ou de la majorité du Conseil communal de Chièvres, et la présence du bourgmestre, d'échevins, de conseillers communaux. C'est très important, pour vous aujourd'hui, parce que les mandataires communaux sont en permanence sur le terrain. Tous les jours, ils ont des questions des citoyens et, malheureusement, ils ne savent pas répondre non plus aux citoyens.

Madame la Ministre, si l'on veut éviter que d'autres bombes arrivent encore, vous devez garantir que l'on ne retiendra pas de vous que vous avez été la ministre qui n'a pas bougé et qui n'a pas donné de réponse. Suite aux différentes commissions qui ont eu lieu, durant lesquelles on vous a auditionnée pendant des heures, on vous a posé des questions – je ne sais plus combien de questions parlementaires il y a eu, on l'a dit tantôt –, si aujourd'hui nous avons encore une pétition avec plus de 1 800 signataires, c'est que vous n'avez pas rassuré, vous n'avez pas répondu aux questions. Si vous aviez pu rassurer, si vous aviez déjà apporté les réponses, nous n'aurions pas cette pétition.

Cette pétition est un premier pas, mais pas un pas de marche ; j'espère que c'est un pas de sprint dans l'urgence qui est là.

On a parlé de la Société wallonne des eaux, sur laquelle vous avez la tutelle. Je l'ai dit tantôt lors de la première pétition : la prochaine réunion pour le comité de secteur est en juin 2024. Cependant, vu l'urgence, les questionnements et toutes les questions qui restent sans réponse, n'y a-t-il pas moyen de mettre la pression pour qu'ils informent beaucoup plus rapidement ? On en a beaucoup parlé, on se rend compte qu'il s'agit vraiment d'un problème de communication et d'information depuis le début de ce dossier.

Madame la Ministre, toutes les questions ont été posées par les pétitionnaires et j'espère qu'ils obtiendront réponse. J'espère également que l'on déterminera les responsabilités, parce que, comme ministre de tutelle, la prise de responsabilité n'a pas eu lieu.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – À mon tour de remercier les différentes personnes qui se sont exprimées. J'aurais aimé pouvoir vous entendre plus tôt. J'ai un peu de regrets que m'on ne vous ait pas entendus au moment des auditions. Je ne vise personne. Mais, je trouve que cela aurait été utile, quand on a eu ces très nombreuses auditions, de vous entendre l'un et l'autre parce que vous

êtes très complémentaires. On a la maman qui nous parle avec ses tripes, on ne se met pas à votre place, mais en tout cas, on comprend l'angoisse que vous ressentez. On a le scientifique, on a les pouvoirs publics, une autre citoyenne qui – c'est ce que ma voisine qui habite la région m'a dit – s'est battue corps et âme pour faire émerger la vérité. Merci donc pour ces échanges.

Vous avez mis en place, Madame la Ministre, un conseil scientifique après le scandale. Je me souviens que Mme Charlier était venue nous dire, quand on l'avait auditionnée, qu'elle avait besoin pour ce conseil scientifique de moyens pour pouvoir fonctionner, que la tâche était énorme et que les défis étaient très importants. Ces moyens sont-ils assurés ou pas ? Combien de réunions ce comité scientifique a-t-il tenues ? Il ne nous prend pas par surprise, le comité scientifique avait dit : « On ne va pas communiquer toutes les semaines », et cetera. Mais il y a zéro communication. C'est quand même un peu interpellant parce que cela peut donner l'impression qu'ils ne travaillent pas. Si j'avais un conseil à leur donner, c'est qu'ils fassent de temps en temps un petit point sur l'évolution de leurs travaux. Quel est donc l'agenda de travail ? Cela, c'est pour le conseil scientifique.

Concernant le monitoring de l'eau, la ministre – et elle a raison – souligne souvent le fait qu'on a réagi très vite, que le Gouvernement a réagi, qu'elle a réagi, qu'on a monitoré environ 600 points de captage en Wallonie. C'est de cet ordre, j'ai oublié le nombre exact. On les a analysés, mais est-ce un *one-shot* ? Parce que si c'est juste une fois comme cela, cela peut évoluer quand même la situation. Je sais qu'il s'agit de moyens importants, il a fallu en mobiliser des moyens pour aller rapidement. Et encore, cela aurait pu aller plus vite. À quelle fréquence est-il prévu de refaire ce monitoring de l'eau ? On avait bien compris qu'un seuil de vigilance avait été fixé à 30 nanogrammes par litre, qu'à ce moment-là, il y avait toute une procédure qui se mettait en branle. Est-ce réellement suivi d'effet ou pas ?

Le fonds d'indemnisation, on en a déjà beaucoup parlé, mais je ne pense pas – ou j'ai été distrait – avoir entendu votre réponse, Madame la Ministre.

Dans les questions que vous nous avez transmises, Mesdames et Messieurs qui êtes intervenus et les pétitionnaires, il y a beaucoup de points qui concernent la communication. Vous avez totalement raison, en période de crise, c'est la première chose que l'on conseille à une entreprise ou un groupement qui est englué dans une crise. La première chose qu'on conseille, c'est de communiquer et de communiquer intelligemment. Il y a même toute une série d'entreprises dans notre pays qui sont spécialisées en communication de crise. On a l'impression que la communication de crise dans ce dossier, c'est un zéro pointé. Je sais, je suis dur, mais je le pense. Je viens d'aller voir sur le site de la Région wallonne, les FAQ PFAS, et ce n'est pas du tout mis à jour. Par exemple, on n'a pas un état des lieux

régulier sur les prélèvements sanguins. Où en est-on ? Est-ce fini ? Ceux qui l'ont désiré – puisque c'était sur base volontaire – ont-ils pu faire une prise de sang ? Est-ce clôturé ? Si quelqu'un se dit : « Dans le fond, j'aimerais bien quand même avoir une prise de sang », est-ce encore possible ? Combien de personnes ont été testées ?

Ensuite, il y a cette question fondamentale : c'est bien de tester, mais alors ensuite, que fait-on avec les résultats ? Comment les explique-t-on aux gens ?

Je ne vais pas répéter ce que ma collègue et d'autres ont déjà dit. On ne peut pas rester comme cela pendant des mois sans avoir de réponse. Je sais que ce n'est pas simple, qu'il faut faire un protocole. Je reprends une de vos questions : comment et par qui les citoyens seront et resteront informés sur les conséquences et l'impact de cette pollution environnementale ? Quand est-il prévu de recevoir les résultats des prises de sang ? Où en est-on dans les analyses des puits personnels ? Quelles sont les étapes prévues pour les analyses de sol des jardins potentiellement pollués ? Dans quel timing ?

Je suis désolé, mais quand je lis vos réponses, je me dis : « Autant de mois plus tard, vous n'avez pas de réponse à toutes ces questions. » On ne peut pas dire qu'ici le scandale vient d'arriver il y a deux ou trois semaines. C'était il y a des mois. Vous êtes encore avec toutes ces questions, et nous aussi.

En ce qui concerne la SWDE, je vois quand même que vous l'égratignez et vous dites : « Elle est peu transparente dans sa communication, tant en matière de détails, de valeurs entre les différents PFAS présents dans l'eau distribuée qu'en termes de fréquence de ces analyses. » On en avait parlé tout à l'heure, à l'occasion de la première pétition. Je vous ai interpellée notamment sur le fait qu'à Beauvechain, si on va sur le site, je tape mon adresse, j'ai juste une somme pour les 20 PFAS et rien d'autre. Je vous ai interpellée aussi, mais vous n'avez pas répondu, le collègue Dupont avait posé la même question : « Dans un des captages de Beauvechain, on est à 70 nanogrammes. » C'est quand même assez élevé, en tout cas nettement au-dessus du seuil de vigilance. On a un peu l'impression qu'on dit aux gens : « Tout va bien. » Ce système de vigilance, à quoi sert-il ?

Si on prend les quatre principaux PFAS, on est à 40 nanogrammes au lieu de quatre. C'est une norme – je ne sais pas comment on peut la qualifier – guide que vous avez, avec le Conseil de la santé, déterminée. J'aimerais quand même entendre la ministre là-dessus, parce que c'est l'actualité brûlante, puis c'est ma région aussi. Vous m'excuserez, on a beaucoup parlé du Hainaut, Beauvechain, dans le Brabant wallon, on s'y inquiète.

La ministre ne m'a pas répondu tout à l'heure. On a un ruisseau dans lequel la RTBF a détecté un taux de 2 800 et des nanogrammes. Que fait-on avec cela ? C'est une source potentiellement dangereuse, puisque cela pourrait – je ne sais plus qui a parlé de cela – être

dangereux pour le bétail et se retrouver dans la chaîne alimentaire, mais cela pourrait aussi percoler jusque dans les nappes, jusque dans les captages. On reste là, on dit que ce n'est pas grave, ce n'est pas de l'eau de distribution. C'est vrai que ce n'est pas de l'eau de distribution. Je n'ai pas entendu la ministre là-dessus.

J'avais encore un millier de questions. Je suis un peu abasourdi par le fait que l'on en soit encore là, des mois après l'éclatement du scandale, que l'on soit à ce point toujours sans réponse. Je me disais tout à l'heure, je vais le dire comme je le pense : à la place de la ministre, j'aurais démissionné depuis longtemps.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je ne vais pas être très original, parce que je vais vous remercier, comme tous mes prédécesseurs. Je vous remercie pour le professionnalisme et la qualité de vos interventions. Effectivement, c'est important.

Merci particulièrement à Mme Delbart. Vous êtes venue ici avec votre vécu de terrain, une situation personnelle qui a de quoi mettre en colère n'importe qui. Je ne sais pas si j'aurais réagi avec autant de calme que vous. En tout cas, vous avez transformé votre colère. Vous l'avez transformée pour mobiliser, pour lancer cette pétition et finalement mobiliser toute une série de citoyens conscients et qui veulent changer les choses. Rien que pour cela, bravo, c'est déjà une réussite, votre réussite à vous tous.

Comme vous l'avez dit, ce n'est pas parce que cette législature est finie que cette commission ne devra plus se mobiliser. C'est hyper important. Cela doit continuer à vivre. Si je suis dans cette commission, je ne lâcherai pas le morceau, c'est sûr et certain.

Comme on l'a toujours dit, ma priorité n'a jamais été la démission de l'un ou l'autre. C'étaient avant tout les mesures à prendre pour les citoyens dans l'urgence, au moment où la crise a été dévoilée par les journalistes de la RTBF. Bien sûr, je reste personnellement assez révolté quand on sait que, dès 2018, les militaires américains boivent de l'eau en bouteille tandis que les citoyens de Chièvres n'ont pas eu cette opportunité, ne fût-ce que de pouvoir faire ce choix consciemment. Pendant ces années, ce sont des familles, des mamans qui ont allaité, des gens qui n'étaient pas conscients de cette situation et qui ont contaminé, par exemple leurs nouveau-nés, sans avoir conscience de cela. On a été très lents. Cela m'a toujours mis en colère et cela continuera à me mettre en colère.

Du coup, cela me met en colère que l'on vous ait dit que vous n'avez pas été surexposés. Quand vous montrez les tableaux de votre fille, comment peut-on vous dire cela ? On sait que 2018 n'est pas le début de la pollution ; c'est le moment de la découverte de la pollution par les Américains. Cette pollution est forcément antérieure. On ne sait pas de quand elle date. D'ailleurs, Madame la

Ministre, où en est-on dans la recherche de cette cause de pollution ?

J'avais été aussi alerté par d'autres citoyens qui suspectaient une ancienne décharge proche. Est-ce encore une piste pour les citoyens ou pour la commune de Chièvres ? Madame la Ministre, cette décharge a-t-elle été investiguée ? Y a-t-il eu des analyses de sol ?

Sur le fonds d'indemnisation, les pétitionnaires demandent, à juste titre, la mise en place d'un fonds d'indemnisation. Comme ils le disent, la société ne peut pas condamner les citoyens à la double peine : être victimes de graves contaminations par l'eau de distribution et devoir assurer les coûts de santé que cela engendre pour leurs familles. C'est tellement bien dit que c'est difficile de reprendre mieux.

Voici un mois, Madame la Ministre, vous nous avez expliqué en commission qu'une conférence interministérielle environnement s'est saisie du dossier du fonds d'indemnisation ; c'était le 19 décembre dernier. Les membres de cette conférence se sont accordés sur le fait qu'il faut un fonds d'indemnisation. Où en sont les travaux sur ce fonds d'indemnisation ? Quand peut-on espérer que cela aboutisse à quelque chose de concret ? C'est important que ce fonds soit créé ; il est nécessaire.

Tout comme la Ville de Chièvres, j'ai toujours posé la question des coûts. Ce n'est pas aux communes à supporter ces coûts – comme les distributions d'eau, et cetera – qui découlent de cette crise. Que fait la Région pour aider financièrement les communes ? J'ai l'impression que rien n'a été mis en place pour aider les communes financièrement. Si ce n'est pas déjà fait, cela doit être mis en place. Que proposez-vous pour cela ?

Sur les résultats des analyses qui se font un peu attendre, lors des auditions PFAS, la directrice de l'ISSeP était venue nous indiquer son rythme de croisière possible. Elle nous avait dit : « On peut prélever 1 000 personnes par semaine et analyser 250 échantillons par semaine ». Sauf erreur, la campagne de prélèvement est finie depuis le 28 février. Il y avait 1 613 prélèvements. Au rythme prévu, on aurait dû avoir fini depuis la semaine dernière. Où en est-on ? Ces analyses sont-elles finies ? L'ISSeP dispose-t-il maintenant de l'ensemble des données ? Cela ne veut pas dire qu'il faut les communiquer comme cela ; j'ai bien compris la demande des citoyens de passer notamment par les médecins généralistes. Les médecins généralistes vont-ils être associés, comme le demandent ici des citoyens, à la campagne d'information ? C'est une proposition que je rejoins et qui me semble juste.

Le 12 mars dernier, en réponse à une question posée sur la communication des analyses PFAS faites à Chièvres, vous avez répondu : « La communication des résultats devant être réalisée en étroite collaboration avec le conseil scientifique indépendant, ces propositions seront discutées en comité d'accompagnement du projet

cette semaine » ; c'était le 12 mars dernier, soit un peu plus d'un mois. Où en est-on sur les propositions qui devaient être discutées au comité d'accompagnement ? Quel protocole a été mis en place pour informer les citoyens ? Comme M. Pauluis le proposait, les médecins généralistes sont-ils associés dans le protocole que vous avez mis en place avec le Conseil scientifique ?

Concernant le puits numéro 1, la SWDE a toujours refusé, pour l'instant, de by-passer ce puits. La SWDE – je le dis depuis toujours – n'est pas neutre politiquement ; elle ne l'a jamais été. C'est composé d'anciens chefs de cabinet de tous partis. Je ne comprends pas les décisions du comité de direction par rapport à cela. J'imagine qu'il y a des raisons qui font que l'on ne by-passe pas ce puits. C'est peut-être une question d'approvisionnement. Je ne connais pas bien les raisons techniques. Toutefois, n'est-il pas possible, Madame la Ministre, de by-passer ce puits ? Est-ce vraiment inimaginable ? Ne peut-on pas raccorder sur un autre approvisionnement ? La Région ne peut-elle pas financer cela ?

Cette demande est totalement compréhensible, on doit le faire. On doit trouver les solutions techniques pour le faire, mais on doit le faire. Ce n'est pas possible d'envoyer une fin de non-recevoir aux citoyens et à la Commune : « Non, non, on ne le fera pas. Merci. Au revoir ». Ce n'est pas acceptable. Ce n'est vraiment pas de nature à répondre à la gravité de la situation actuelle.

Je trouve que la question des autorités communales était intéressante. Maintenant, l'on arrive à 0,1 nanogramme par litre alors que les filtres sont un peu plus antérieurs. Les filtres ont-ils été améliorés ? Je ne sais pas. J'avoue que cette question m'intrigue. J'espère que l'on aura une réponse.

Les citoyens demandent plus de transparence de la SWDE ; je vous l'ai déjà demandé tout à l'heure. J'espère que l'on va communiquer sur les quatre PFAS problématiques et plus uniquement sur la somme des 20, de manière générale, envers l'ensemble des citoyens. Je refais cette demande.

Monsieur Pauluis, vous êtes membre du Conseil supérieur de la santé. Je ne le savais pas tout à l'heure quand j'ai pris comme exemple la norme des quatre nanogrammes par litre ; tant mieux. Si je reviens sur la discussion de Beauvechain, j'ai pris cet exemple des 40 nanogrammes par litre pour les quatre PFAS considérés actuellement, selon les littératures scientifiques actuelles, comme les plus dangereux. Avec votre comité, vous avez proposé plutôt 4 nanogrammes par litre. Que pensez-vous dès lors de la situation de Beauvechain avec 40 nanogrammes par litre ?

M. Bernard, quand on avait eu l'occasion de discuter avec lui, nous parlait principalement des 1 000 premiers jours qui étaient les plus importants. C'est ce que je disais dans le fait de pouvoir faire son choix quand l'enfant naît ou quand on est enceinte, puisque c'est ce moment qui semble le plus critique selon M. Bernard. Que

recommandez-vous pour les personnes qui ont de l'eau avec des contaminations PFAS même en dessous de cette future norme de 100, qui, pour moi, ne veut rien dire ?

Moi qui habite Bernissart, je suis à 25 nanogrammes par litre. Les habitants de Beauvechain sont à 90 nanogrammes par litre. Recommanderiez-vous de ne plus boire l'eau du robinet dans ces zones-là pour les publics les plus fragiles, c'est-à-dire les femmes enceintes, les jeunes enfants ?

Monsieur Pauluis, vous avez d'ailleurs dit qu'au Canada – peut-être que je me trompe – la norme est de 30 nanogrammes par litre. Si je comprends bien, si Beauvechain était au Canada, l'on ne pourrait pas y boire l'eau. Est-ce que je me trompe ?

M. le Président. – La parole est à M. Clerisy.

M. Clerisy (Ecolo). – Merci aux intervenants. Comme mes collègues, j'ai été particulièrement touché par votre témoignage, qui était teinté d'une certaine émotion, mais aussi par la qualité de vos exposés. En toute humilité, nous avons appris des éléments. Je vous remercie aussi pour l'approche extrêmement constructive, après ce que vous venez de subir, qui est de transformer une légitime colère en un élan positif, comme vous le faites ; vraiment, chapeau à vous !

Je voulais revenir sur quelques éléments. Docteur, vous avez fait allusion, dans votre exposé, que les cas d'obésité, de cancers, d'endométriose, d'autisme, de dépression, d'asthme, d'allergies et d'hypofertilité sont souvent liés à notre exposition permanente à des produits chimiques de notre environnement.

L'objectif qui doit être le nôtre, à terme, ici, mais aussi dans d'autres scénarios – je ne veux pas ignorer ce qui se passe au Fédéral ou au niveau de l'Europe –, est vraiment d'offrir à tout un chacun un environnement non toxique et améliorer la santé de toutes et de tous pour un environnement qui serait protégé de ces pollutions chimiques. Cela me semble important.

Je voulais revenir sur deux ou trois points. Je ne suis pas d'accord avec M. Crucke sur le volet européen de cette affaire. Je crois qu'il faut vraiment tarir en amont la source des pollutions et agir sur les industriels. Cela se joue vraiment au niveau européen, voire au niveau fédéral. Par contre, je souscris totalement à sa proposition : il faut des réponses aux questions. Peut-être que l'on n'aura pas matériellement le temps de le faire ici, mais si l'on peut avoir des réponses par écrit, cela me semble tout à fait indiqué.

Je voulais revenir sur trois points qui m'ont paru centraux dans les exposés.

Tout d'abord, la question du puits numéro 1 et de sa fermeture. Vous avez certainement lu, Monsieur le Directeur général, les comptes rendus de nos commissions, ce puits numéro 1 nous a valu pas mal

d'heures de débat. Le 7 juillet 2021, Mme la Ministre produit une note verte à l'attention de l'administration wallonne, à l'attention de la SWDE, en demandant la fermeture du puits. Les représentants de la SWDE sont venus en audition pour mettre en avant une série d'éléments qui les avaient conduits à ne pas prendre cette décision. Aujourd'hui, Madame la Ministre, où en est-on par rapport par rapport à cet élément ? Quelle attitude la SWDE compte-t-elle prendre par rapport à ce puits numéro 1 qui a été au centre des débats ?

Ensuite, il est évident que les autorités communales, les médecins généralistes vont être en première ligne. Ils le sont déjà depuis que les éléments d'analyse ont été mis au-devant de la scène. Derrière cela, il va y avoir en effet une onde de choc, quels que soient les résultats, avec des préoccupations, des questionnements, et vous les avez relayées tout à l'heure. La Région – mais pas uniquement – doit être aux côtés des autorités communales et des médecins généralistes, parce qu'il y aura aussi de la communication. Des moyens doivent être déployés, parce qu'il s'agit aussi de la question plus générale de la protection des habitants.

Enfin, j'ai des questions en lien avec les questionnements de mes collègues. Où en est-on avec les prises de sang ? Quel est le timing ? En outre, le Conseil scientifique indépendant devait produire un travail fondamental sur la question des normes. On voit qu'il y a encore aujourd'hui beaucoup de débats par rapport à cela. Vous avez avancé les normes canadiennes ; je ne les connaissais pas, mais merci pour cet élément. Où en est-on, Madame la Ministre ? Ce travail est attendu par tout un chacun avec une certaine impatience. Le cas échéant, des recommandations en matière de santé publique apparaissent-elles déjà ?

Je voulais faire mien également le propos de ma collègue socialiste : on ne passera pas outre le débat en amont, pour que cela ne se reproduise plus. Je l'ai entendu dans votre propos : « On est là aussi pour envisager l'avenir avec sérénité ». C'est vraiment très louable à vous.

La question de l'interdiction des produits destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, les produits cosmétiques et les produits textiles contenant des PFAS doit être sur la table du prochain gouvernement, en vue de fixer des horizons clairs pour le monde industriel.

Les industriels nous disent toujours que si l'on fixe un cadre clair, ils s'adaptent, parce que des solutions et des alternatives existent aux PFAS. Il y a la chimie verte qui voit le jour, et cetera. Quand on aura cette clause de rendez-vous – parce qu'elle arrivera un jour –, au vu des déclarations très fortes, voire outrancières, que j'ai entendues ici de la part de certains, j'espère que ceux-ci seront à nos côtés, que tout le monde se rangera de notre côté et pas derrière les lobbies industriels.

Je voulais aussi aborder la question du pollueur-payeur, parce que c'est une question tout à fait fondamentale. Là aussi, aujourd'hui, c'est l'État, ce sont les structures publiques qui aujourd'hui vont payer le coût de ces pollutions : la Commune de Chièvres et la Région wallonne, l'État fédéral en termes de sécurité sociale. Là aussi, j'espère que l'on sera tous autour de la table. Il n'est pas interdit de penser que l'on puisse faire appliquer une redevance assise sur les rejets de PFAS, qui puisse aujourd'hui constituer un fonds pour que l'on puisse apporter des solutions très concrètes aux demandes de la Commune de Chièvres, à la demande des généralistes de la commune de Chièvres et à tous ceux qui vont rencontrer ces problèmes.

Encore une fois, on est face à la partie visible de l'iceberg. Là, il y aura une clause de rendez-vous.

J'espère vraiment que la tonalité très haute de certaines prises de parole, vous tiendrez promesse demain dans les formations des nouveaux gouvernements pour qu'à un moment donné, là aussi, quand il s'agira d'agir en amont sur les industriels, vous puissiez tenir parole.

M. le Président. – Un collègue du groupe Ecolo souhaite-t-il intervenir ? Non.

M. Clerys (Ecolo). – Je voudrais juste préciser, Monsieur le Président, que je n'aurai pas l'occasion d'entendre vos réponses, je les lirai à travers le compte rendu. Mes collègues, qui ont suivi à distance la commission, prendront le relais avec brio, je n'en doute pas.

M. le Président. – Si vous partez, Monsieur Clerys, il y a lieu de désigner un corapporteur.

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un corapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je propose M. Maroy comme corapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Maroy est désigné en qualité de rapporteur.

Échange de vues (Suite)

M. le Président. – Bon nombre de questions vous ont été adressées, dans l'ordre que vous souhaitez, je vous invite à répondre avant les réponses de Mme la ministre.

La parole est à Mme Delbart.

Mme Delbart, Représentante des pétitionnaires. – Je vais répondre à certaines questions qui m'étaient adressées ou des phrases qui ont été dites à mon égard.

La première chose qui me vient, c'est cette question de la surexposition. Vous avez posé, Monsieur Crucke, la question : qui vous a dit cela ? Dans quel contexte ? Je vais vous lire la phrase exacte, parce que je suis allée la rechercher dans la presse, elle est très facile puisque cette phrase nous a été dite lors de la réunion citoyenne à Chièvres le 25 novembre 2023 par le toxicologue qui était présent : « Vous n'avez pas été surexposé à Chièvres. J'aurais bu cette eau, je ne me tracasserais pas ».

À l'époque, on a nos données et je vous avoue que c'est beaucoup de colère, parce que « J'aurais bu cette eau, je ne me tracasserais pas », cela reprend une question qui a été également posée par M. Dupont, la personne, qui nous dit cela, est formée scientifiquement et elle est crédible. Elle est entendue par tous les citoyens de Chièvres. Elle est diffusée sur les médias, dans les journaux et elle n'a pas de données pour le dire. C'est vraiment une erreur fondamentale de démarche scientifique de base. On est très fâchés par rapport à cela.

J'entendais tout à l'heure certains d'entre vous qui évoquaient le nombre de prises de sang. Il y en a eu 1 835, parce qu'il y en a eu un petit peu en mars. Peu importe le chiffre, mais seulement 1 835 sur 12 000 personnes. La différence entre les 12 000 et les 1 835, il y a des gens qui ne s'inquiètent pas trop au naturel. Il y a aussi des gens qui ont été faussement rassurés par cette phrase. Je prends le cas concret dans mon entourage. La coiffeuse que je côtoie me dit : « Si je n'avais pas vu les chiffres de Lucy, je n'aurais pas fait la prise de sang, parce qu'à la réunion ils nous ont dit que ce n'était pas si grave. » L'échantillon est un peu faible aussi parce qu'il y a des gens, en tout cas, ce toxicologue ce jour-là, qui a affirmé de façon vraiment péremptoire sans données : « Vous n'avez pas été surexposés à Chièvres. Je mangerai les légumes ». C'est mis noir sur blanc dans la presse. La retranscription est là.

C'est très facile de trouver l'intégralité de l'expression de ce propos. C'est un point de départ qui nous a fait bouger.

Je reviens à M. Maroy qui demande dans une de ses questions « pourquoi ne vous a-t-on pas entendu plus tôt ? » Parce qu'il y a peu de gens qui ont réagi et qui ont été conscients de l'importance de la pollution, notamment à cause de ce genre de propos. Nous, nous avons été un peu conscientisés par la force des choses. Ce biomonitoring de 2020, par hasard, par le biais de l'école, nous a fait bondir. Notre première démarche a été d'aller voir les autorités communales et on est allés les voir toutes les trois. On a dit que l'on voulait leur montrer quelque chose, on avait déjà creusé, trouvé les graphiques, même si on n'avait pas encore fait les graphiques avec le lien avec l'eau. On est allé voir le bourgmestre, d'un groupe politique, l'échevin de la

Prévention santé, qui était d'un autre groupe politique, et on s'est dit : « Il y a un troisième groupe politique. Nous, on parle à tout le monde ou à personne ». C'est mon côté idéaliste, sinon je ne serais sans doute pas là.

Quand vous nous posez la question, Monsieur Crucke, « que se passe-t-il dans votre tête quand vous recevez ces résultats » ? Mais en fait, on a réfléchi à notre propre consommation. Jamais on ne pense à l'eau parce que l'eau de distribution, c'est la plus testée du monde. Je conseille à tous les gens de mon entourage de boire cette eau depuis des années. Cela me fait porter une lourde responsabilité. Je remplis tous les jours la gourde de mes enfants et on utilise uniquement l'eau de distribution parce que l'on croit que c'est la plus testée du monde. On a cru qu'elle était potable, réellement, et pas potable au vu des normes actuelles.

On a réfléchi à notre propre consommation. On s'est dit : « C'est vrai qu'on a une poêle pour les crêpes », comme tout le monde ici, j'imagine. Notre fille, à l'époque, ne se maquillait pas, elle avait quatorze ans. On se dit : « Dans notre façon de consommer, on fait attention. On a va chercher la farine au moulin et on fait notre pain ». En fait, dans notre pain, on mettait l'eau polluée. On faisait la soupe avec les légumes de notre jardin. Comme on essaie de faire en sorte que nos enfants mangent bien, on a fait de la soupe avec des légumes que l'on ne pulvérise pas, vous imaginez bien. Sinon, autant les acheter dans les supermarchés. On a dilué notre soupe avec de l'eau polluée.

On a revu toute notre façon de consommer, que l'on a passée au *scan*, sans trouver de piste d'explication. On n'a jamais pensé à l'eau, jamais. Pour répondre à votre question, on n'a pas alerté les autorités, on n'a pas cherché de par là, on n'a pas pensé à cela. On est pris dans le quotidien aussi. C'est au mois de mai qu'on a reçu ces résultats.

Pour rebondir sur ce que vous avez dit, Madame Ahallouch, merci. J'entends également cela de la part d'autres d'entre vous, dont M. Clerisy. Je me réjouis de savoir que vous allez encore traiter ce sujet de nombreuses et nombreuses fois. Nous voulons revenir. Cela répond à une de vos remarques qui dit « pourquoi avez-vous mis tant de temps ? On aurait aimé vous entendre plus tôt », Monsieur Maroy.

M. Maroy (MR). – Que ce soit bien clair : ce n'est pas du tout un reproche.

Mme Delbart, Représentante des pétitionnaires. – Je le comprends bien comme cela.

M. Maroy (MR). – J'étais, comme plein d'autres collègues, à toutes les auditions. J'aurais aimé pouvoir vous rencontrer et vous entendre plus tôt, mais ce n'est pas du tout un reproche.

Mme Delbart, Représentante des pétitionnaires. – Je ne le prends pas du tout comme cela. En fait, je voudrais vous répondre en vous disant « nous aussi ».

Nous sommes allés voir les autorités communales au mois de décembre. On s'est vus avec les citoyens dès le mois de janvier. Et puis, on s'est dit : « On va aller à la commission ». On pensait que l'on allait simplement être invités. Ensuite, on a pris note de toutes les démarches qu'il fallait faire. On a commencé à faire la pétition, et cela prend du temps. Je rejoins ce que certains d'entre vous disent en termes de représentation des citoyens. C'est vraiment dommage. Il est clair que nous espérons que cela bouge et nous sommes prêts à revenir, à vous accompagner vers d'autres lieux. On veut bien aller jusqu'à l'Europe, jusqu'au Fédéral, où vous voulez, parce que l'on veut que les choses bougent.

J'ai un doux rêve que je partage avec vous. C'est mon côté idéaliste, tant pis, je vous l'ai dit. On a réussi à avoir l'union communale sur la question des PFAS. Ici, je ne vois pas complètement d'union et mon doux rêve serait que, sur cette question des PFAS, vous parliez d'une seule voix. Ce serait super. Je crois que l'on avancerait vraiment beaucoup plus vite. C'est ce dont on a besoin, avancer plus vite, parce que l'on est loin. J'essaie de m'y retrouver dans les notes. J'ai essayé de faire comme il fallait. J'ai entendu, par exemple, Mme Pécriaux dire tout à l'heure « on est au plus fort de la crise au mois de novembre ». Pour nous, la crise, c'est maintenant. Et c'est demain pour nos enfants. On a besoin de vous tous – que vous soyez ici ou ailleurs – aujourd'hui et demain. Voilà donc ce que je voulais dire pour répondre de façon plus personnelle.

J'ai entendu également parler des résultats qui doivent être communiqués. J'aimerais que l'on évite de noyer le poisson – pour ne pas faire de mauvais jeu de mots. J'espère que les résultats ne vont pas dire – comme on l'a déjà entendu – : « en Wallonie, on n'est pas tellement pollués ». Quand on creuse et que l'on regarde les rapports européens, l'on voit que la Wallonie est plutôt sur la médiane, sur la P50, en termes de PFAS. Quand on regarde notre fille, elle fait quatre fois la P95 de toutes les études européennes. Chaque fois que l'on nous dit quelque chose comme cela, on creuse pour vérifier. J'espère que, dans le rapport de l'ISSeP, il y aura une colonne qui sera dévolue aux gens qui consommaient l'eau au quotidien pour que l'on ne soit pas noyé dans tous les gens de Chièvres qui ont fait les analyses sanguines et qui ne boiraient pas cette eau, ce qui ferait baisser la médiane.

En réalité, l'on ne veut plus de médiane, que ce soit dans les rapports de la SWDE ou de l'ISSeP : l'on veut un graphique avec une répartition globale et que l'on voit chaque chiffre sur ce graphique. Parce qu'une médiane, c'est facile, cela noie le poisson.

M. le Président. – La parole est à M. Pauluis.

M. Pauluis, Représentant des pétitionnaires. – Plusieurs choses doivent être dites. Je fais partie du comité d'accompagnement de l'ISSeP. Je n'ai, à ce jour, eu aucune réunion. J'ai signé un papier de confidentialité. Il est clair que si la structure de communication n'est pas correcte à mes yeux, je sortirai de ce comité. Je suis convaincu que structurer la communication, c'est l'avenir dans une situation comme celle-là.

Que va-t-il se passer ? Comme je l'ai dit – c'est excessivement important –, j'ai vécu à Mellery cette scission de l'information entre ceux qui croient qu'il y a un problème et ceux à qui on a dit qu'il n'y en avait pas. En plus d'un problème de pollution, cela crée un problème de tension sociale entre deux parties de la population. Une partie qui est, en général, d'un point de vue éducatif, un peu plus élevée et l'autre qui est dans le déni et que cela les rassure. Il faut absolument éviter ce genre de situation parce que cela entraîne une double peine.

Je ne peux rien vous donner en ce qui concerne les résultats. Pour ma part, je ne veux pas que les résultats soient communiqués « comme cela » aux patients, sans qu'il y ait une structuration du corps médical derrière. Comme je vous l'ai dit, elle est mauvaise. Ils ne savent pas les défis posés par les PFAS.

Montaigne a dit : « Quand quelque chose est nouveau, on dit que ce n'est pas vrai. Quand elle est présente, on dit que ce n'est pas important. Ensuite, quand c'est important et que c'est démontré, on dit que ce n'est pas nouveau ». C'est une belle citation de Montaigne que j'adore parce qu'à aucun moment, on n'a vraiment activé la stratégie. Il faut donc une réelle stratégie de communication dans une situation pareille.

Concernant les 30 nanogrammes, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a eu une consultation populaire. Ils ont interrogé et donc informé la population. On vous dira qu'il y a un biais de sélection, parce que ceux qui vont lire le truc et qui vont répondre en disant « nous, on accepte 30 nanogrammes », ce sont ceux qui vont se farcir le rapport. Toutefois, ceux-là ont dit que pour l'ensemble des PFAS au Canada, c'est 30 nanogrammes – rappelant que c'est 500 nanogrammes par litre pour l'Union européenne. Sur leurs valeurs, sur ce qui est important pour eux, c'est-à-dire probablement la santé de leurs enfants et petits-enfants, ces personnes ont bougé et ont dit 30 nanogrammes. Je crois que c'est très intéressant comme stratégie.

Concernant les 1 000 premiers jours, je suis tout à fait d'accord avec le professeur Bernard – ce n'est pas toujours le cas. C'est amusant qu'il parle des 1 000 premiers jours. Rappelez-vous le fipronil, ce truc que l'on avait mis sur les poules. Barbara Demeneix, qui est la papesse des perturbateurs endocriniens, soupçonne le fipronil d'être un perturbateur endocrinien. Quelles auraient été la stratégie et la communication correcte ? C'est de dire : « Si vous êtes enceinte, vous souhaitez être enceinte ou vous êtes un couple en désir d'enfant, à ce

moment-là, sur base des incertitudes que l'on a par rapport à cette molécule, passez-vous d'œufs pendant quelque temps, le temps que l'on remette un peu les choses en place». Au lieu de cela, on a dit que l'on pouvait manger je ne sais combien d'œufs par jour. Il n'y a pas de norme pour les femmes enceintes ou pour les mille premiers jours. Ce discours était faussement rassurant. C'est en cela qu'il nous pose de gros problèmes au niveau de la sensibilisation du corps médical qui explose. Je peux vous dire que les médecins sont de plus en plus attentifs à cela. Ces contre-informations, ces querelles d'experts qui apparaissent à la télévision me posent de gros soucis pour resensibiliser et remobiliser les médecins.

Monsieur Crucke, concernant les autres niveaux de pouvoir, le premier niveau est l'Europe. Quand on voit la norme européenne de 100 nanogrammes par litre, elle est appelée à dégringoler. Pour les anciennes normes pour le PFOS, l'on était il y a quatre, cinq ou six ans, à 200 nanogrammes par litre de sang ; pour le PFOA, l'on était à 400 ou 500 nanogrammes. Aujourd'hui, pour ces deux-là et les deux autres, on est à 4 nanogrammes. Cela vous montre un effondrement des normes et des seuils, tout simplement parce qu'il y a cette compréhension du fonctionnement de ces molécules qui n'agissent pas par leurs masses, mais par leur signification au niveau des récepteurs cellulaires. Je ne sais pas si vous voyez la différence. C'est fondamental.

La santé, c'est le Fédéral. La formation des médecins, c'est la Communauté française. La gestion de l'environnement et de la santé, c'est vous. Je ne vous parle pas de la lasagne – tout le monde connaît ce bazar-là –, mais cela veut dire que la capacité de réagir dans une situation de crise est catastrophique. On l'a vu avec le covid : il a fallu que tout le monde se mette autour de la table pour être suffisamment réactif.

Une chose qui est un peu insupportable, c'est quand on pense qu'en donnant une information aux patients, on va les faire paniquer. C'est la tarte à la crème. Les sociologues comme Chateauraynaud qui ont étudié la gestion des crises – dans un bouquin que je vous propose de lire qui s'appelle Sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, l'autre titre étant Les sombres précurseurs – estiment que la communication correcte, structurée, organisée vers les citoyens n'engendre jamais de la panique. Il faut l'accompagner, il faut la structurer.

La communication qui va être donnée à quelqu'un avec un niveau de culture et de formation moins élevé devra être répétée ou traduite. Je dis souvent que les médecins généralistes sont des scientifiques de proximité : ils peuvent accompagner l'information. Les médias passent en quelques jours sur une info et laissent les gens orphelins d'une information plus longue et plus structurée.

M. le Président. – La parole est à M. Delcourt.

M. Delcourt, Représentant des pétitionnaires. – Sauf erreur, je n'ai pas eu de question, mais je suis disponible pour y répondre.

M. le Président. – La parole est à Mme Coclet.

Mme Coclet, Représentante des pétitionnaires. – Je voudrais revenir sur cette histoire de normes dont on vient de parler. À chaque fois que l'on nous répond que l'eau répond aux normes de potabilité et aux normes européennes concernant les PFAS, il est quand même écrit dans le Code de l'eau que pour pouvoir distribuer de l'eau, il faut deux choses et que les deux doivent être remplies : la première, c'est que ces eaux ne contiennent pas un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de substances constituant un danger potentiel – pas un danger réel ou avéré – sur la santé humaine ; le deuxième critère, c'est de respecter des normes.

Sur la notion de danger, le Code de l'eau l'explique en une seule phrase, en D.182, qui dit qu'un danger, c'est « un agent biologique, chimique ou radiologique dans l'eau, ou tout autre aspect de l'eau, susceptible de nuire à la santé humaine ».

Quand on lit ces deux articles, je n'arrive pas à comprendre que, à partir de 2018, 2019, 2020, l'on n'a pas pu, au travers des analyses de risques – dont on n'a pas vraiment parlé encore, mais qui étaient des obligations que devait faire la SWDE – se rendre compte qu'un des deux critères n'était pas rempli. Je pose vraiment la question. Est-ce moi qui lis mal ? Et je suis désolée, je ne suis pas une spécialiste, ni des textes de loi ni de l'analyse de l'eau. Soit ce que je lis, c'est vraiment clair – cela m'a l'air de l'être –, et donc je ne comprends pas ce qui s'est passé.

Quand on parle des entreprises, vous dites toujours que les normes PFAS à l'origine doivent être revues et que l'on doit interdire. Mais là, aujourd'hui, ce sont des polluants éternels qui sont dans nos sols. Quand on voit les chiffres de Lucie, cela faisait déjà 15 ans que les polluants PFOA étaient interdits. Elle avait 14 ans quand on a fait la prise de sang et elle a sept fois la norme. Quand vous allez interdire – après combien d'années encore ? – vos fameux polluants pour qu'ils ne puissent pas sortir, ne devriez-vous pas passer à quelque chose de bien plus concret, qui serait de mettre en place, déjà dès aujourd'hui, des mesures pour que les entreprises qui rejettent ce type de pollution ne puissent pas le faire qu'à travers les fameux filtres de SWDE, par exemple ?

Si eux peuvent se permettre de jeter cela dans la nature et polluer tout le monde. La SWDE met ses filtres quand nous récupérons l'eau qui a été polluée. Ne pouvait-on pas les mettre dans les entreprises pour qu'elles empêchent de partir avec ces polluants partout ? N'est-ce pas là déjà une solution bien plus rapide que la vôtre que je vous propose ?

Une dépollution des sols existants est indispensable. C'est indispensable déjà de mettre des moyens et de le faire. Si nous ne dépolluons pas les sols existants, nous laissons tout partir vers les nappes phréatiques. L'urgence, est-ce de se battre contre le monde de l'industrie au niveau de l'Europe et de perdre son temps – c'est à faire, certes –, de passer 20 ans à y arriver ou est-ce, aujourd'hui, de prendre des mesures qui sont déjà dans votre poche et qu'il est possible de mettre œuvre ? C'est une autre question.

Autre chose, quand on parle du fonds, j'entends toujours que l'on veut discuter d'un fonds – et je le comprends – entre plusieurs niveaux de pouvoir, qu'il y aura le pollueur-payeur, et cetera, mais, moi, je vous annonce que, à partir de juillet, il y aura déjà des frais chez les gens. Et là, que fait-on ? Quand ils paient leur consultation, quand ils veulent aller voir un psy, quand ils veulent aller faire une analyse complémentaire, leur dit-on : « Vous savez, ce sera le pollueur-payeur. Prochaine législation » ? Que répond-on ? Il y a des choses quand même urgentes. C'est pour cela qu'on est là. Ce sont des choses importantes dans le concret des gens aujourd'hui.

Je suis d'accord avec Virginie, nous avons eu une unité communale, nous avons pu avoir un scientifique de renom avec nous. Aujourd'hui, nous espérons la même chose de vous, vraiment de tous : l'unité et le bon sens.

Concernant les filtres, j'ai encore une question. J'ai beaucoup lu. Je suis désolée, je n'avais que cela à faire. J'étais très énervée. Il fallait bien que je fasse quelque chose pour moi. Je me suis donc documentée. Quand je lisais les normes européennes, les procédés de filtration, il est, à certains moments, écrit que cela doit être utilisé de manière ponctuelle et pas comme une mise en place de solution à long terme. C'est écrit tel quel dans des actes : « Les médias filtrants doivent être évalués du point de vue de leurs caractéristiques, des exigences en matière d'hygiène, de pureté et ne devraient pas être utilisés plus que nécessaire afin d'éviter les risques pour la santé humaine ». Ils mettent, au niveau de l'Europe, l'idée qu'utiliser des médias filtrants présente également un risque pour la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Nous, derrière cela, en tant que citoyens, pour les femmes qui doivent décider d'avoir un enfant ou quand on a nos petits-enfants, que fait-on quand on lit cela ? Mais quels sont ces risques ? Qui a étudié aujourd'hui qu'il y a une analyse de risque sur ces filtres ? Qui ? La SWDE en fait-elle ? Le Gouvernement en fait-il ? Un organisme extérieur le fait-il ? C'est cela que nous buvons tous et c'est cela que nos enfants vont encore avoir. Où l'analyse est-elle faite ? Il y a plein de choses à faire tout de suite. Cela ne coûte pas spécialement de l'argent, mais de l'énergie. Nous en avons mis beaucoup pour venir jusqu'ici et nous attendons la même chose de vous.

(Applaudissements)

M. le Président. – On n'applaudit pas dans une salle de commission, mais je vous pardonne.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je salue et je remercie chaleureusement les personnes qui se sont exprimées avec beaucoup de dignité et un esprit très constructif ainsi que des demandes très claires et fermes qui montrent leur travail et leur souhait de faire toute la lumière sur tout cela.

J'ai trouvé très intéressant que le docteur Pauluis puisse nous faire un exposé plus global sur les enjeux de santé-environnement. On n'en parle pas assez et l'on n'en parle largement pas assez, même au sein de cette commission. Ce sont des thématiques sur lesquelles j'avais évoqué une analogie en disant : « Ce scandale des PFAS doit être l'arbre qui montre la forêt et pas qui la cache ». J'espère que votre travail et le travail collectif que l'on va mener ensemble avec la Région permettront de mettre davantage en lumière l'ensemble de ces substances chimiques qui sont préoccupantes. Vous avez cité les perturbateurs endocriniens, mais il y en a malheureusement bien d'autres. Vous avez cité le bisphénol A, vous avez cité les pesticides, vous avez cité d'autres choses.

Je ne vais pas faire tout l'historique, mais vous savez qu'un plan Environnement-Santé est consacré à ces questions, même s'il est certainement perfectible et que l'on doit encore le renforcer. Ces liens santé-environnement sont encore trop largement méconnus, tant au niveau des médecins qu'au niveau du personnel politique. On doit absolument renforcer cet élément.

Je cite souvent le chiffre de l'OMS, qui est certainement un *minimum minimorum*, qui dit que 25 % des maladies aujourd'hui sont d'origine environnementale. Cela veut dire que, si l'on améliore l'environnement, on améliore aussi la santé publique. C'est une vision de la santé qui est beaucoup plus intégrée. C'est ce fameux concept de *one health*, qui vise à articuler la santé de l'environnement et la santé animale et la santé humaine. Cela nécessite de sortir des silos, notamment des silos de compétences ministérielles, afin de beaucoup plus articuler cette question.

Je vous rejoins sur la nécessité, de façon plus générale, de renforcer la formation des acteurs sur cette question. J'étais, il y a quelques semaines, au festival Imagésanté, que vous connaissez peut-être, à Liège, qui vise à diffuser, à destination du grand public, toute une série de films et de documentaires sur la santé. Ils ont, pour la première fois, cette année, dans leur concours de films grand public, intégré une catégorie « Environnement ». C'est un signal tout à fait intéressant pour montrer que l'on avance aussi dans la prise en compte de cela. Je vous rejoins sur le fait qu'il y a un travail extrêmement important dans la formation de base et aussi dans la formation continuée. On a financé un dispositif d'e-learning sur les perturbateurs endocriniens à l'égard des milieux médicaux. C'est quelque chose qui doit vraiment être poursuivi.

Je voulais commencer par cela parce que je crois que l'on doit tirer de toute crise une opportunité. Malheureusement, on aurait préféré que cela n'arrive pas. Vous avez cité le scandale de Mellery, et je pense que cela a permis aussi de mettre au jour un certain nombre de problématiques. Il y a des décharges en Wallonie, mais c'est un autre sujet. Ce sont malheureusement des scandales sanitaires qui nous permettent au final, en tant qu'autorité publique, de faire avancer la cause environnementale. Vous avez cité d'autres problématiques, et l'on sait que cela a été le cas pour la dioxine à d'autres époques. Je ne doute pas que le prochain gouvernement poursuivra en ce sens.

Je vais essayer de faire le point, outre ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, sur un certain nombre de choses, en structurant les thématiques en trois blocs :

- les actions spécifiques que nous avons prises et qui sont encore en cours en matière de santé publique. J'ai évoqué tout à l'heure le monitoring de l'eau de distribution, mais je parlerai aussi du Conseil scientifique indépendant et du suivi sanitaire ;
- l'origine de ces pollutions et tout le travail d'investigation environnementale que nous menons, la question du pollueur-payeur, qui a été évoquée à plusieurs reprises ;
- la question du cadastre, je l'ai déjà évoquée tout à l'heure, mais j'y reviendrai. Je reviendrai aussi sur celle du fonds d'indemnisation – je voudrais rebondir aussi sur votre proposition. Enfin, la question de la réduction, plus en amont encore, de la diffusion des PFAS dans l'environnement via le cadrage des permis et l'interdiction plus générale de ces substances.

Il sera fondamental d'avoir cette réflexion sur le passage d'une chimie d'après-guerre à une chimie verte pour toute une série de substances. Ici, on parle des PFAS, mais demain ce sera autre chose. Considérer que l'on aura résolu le problème alors que – M. Maroy l'a dit –, tous les jours, de nouvelles substances arrivent dans notre environnement, même au sein des PFAS. C'est une course sans fin si nous ne travaillons pas à une réflexion en profondeur sur le modèle de la chimie. Il serait même intéressant que, dans le cadre du prochain accord de gouvernement, il y ait un travail de fond avec le secteur de la chimie – on sait qu'en Belgique, c'est un secteur puissant – vers une transition. Évidemment, cela doit se travailler au niveau européen, il est clair que cela doit être le cas. Il y a là un magnifique chantier pour montrer que l'on n'oppose pas simplement des secteurs pour les opposer, mais on les fait travailler dans une direction de transition.

Premier élément sur l'accélération du monitoring de l'eau de distribution – je l'ai dit tout à l'heure et je suis désolée de me répéter un peu – en décembre 2020, la directive relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est adoptée au niveau de l'Union européenne. Elle introduit pour la première fois des normes relatives à la présence des PFAS. À partir de

2025, cette fameuse norme de 100 nanogrammes par litre est la norme imposée en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie avec, c'est vrai – j'y reviendrai –, des éléments de valeurs cibles spécifiques pour les PFAS 4, les quatre PFAS considérés comme les plus préoccupants à l'horizon 2028, de mémoire, en Flandre.

Nous avons fait ce travail de transposition du droit européen en avril 2023 à travers ce décret Eau potable, qui fixe d'ailleurs – on a parlé des PFAS – toute une série d'autres substances, soit qui étaient prévues dans la directive, soit pour lesquelles nous avons souhaité aller plus loin pour intervenir, parce que l'on sait que l'on a d'autres types de problèmes : on parle des perchlorates, des microplastiques, et cetera. On peut avoir d'autres types de problèmes, que ce soit dans l'eau de distribution ou dans l'eau en bouteille. M. Vanderlin l'évoquait tout à l'heure : on doit travailler sur l'ensemble de la chaîne alimentaire au sens large, dans l'eau et dans les autres éléments. Je rejoins ce que disait Mme Delbart tout à l'heure : l'eau du robinet est un bien public de première nécessité. Ici, un rapport de confiance a été totalement érodé, totalement dégradé. Je comprends évidemment pleinement pourquoi vous avez le ventre noué de savoir si vous pouvez ou pas faire confiance à ce qui sort de votre robinet. C'est vraiment ce que je regrette le plus dans ce dossier, outre évidemment l'impact sanitaire qui est le plus essentiel. C'est que finalement, pour ce bien de première nécessité, certains concitoyens ont perdu confiance. Nous devons faire ce travail pour restaurer cette confiance, en toute transparence, notamment avec les opérateurs de l'eau, en « challengeant » la question du contrat de gestion. On pourra y revenir.

Je le disais, on a fait ce travail de transposition, ce travail de décret, mais on a voulu anticiper cette future norme de 2026 avec ce monitoring des eaux de distribution qui a démarré, dans les faits, dès le mois de septembre 2023. Cette mission a été confiée à la SWDE pour traiter toutes ces données pour l'ensemble des distributeurs. Notre objectif était d'avoir une vue claire sur la présence de ces polluants émergents sans attendre la nouvelle norme de 2026 pour anticiper les choses.

En novembre 2023, nous accélérons ce monitoring suite à la crise PFAS pour l'achever au plus vite et pour envoyer un message clair aux citoyens pour qu'ils connaissent l'état de la situation dans leur commune, pour qu'ils sachent s'ils peuvent consommer cette eau sans risque par rapport à cette future norme.

À la mi-décembre, nous disposons d'une vue globale de la présence des PFAS dans l'eau de distribution avec, comme je le disais tout à l'heure, 99,84 % des zones de distribution qui se situent en dessous de ce seuil de 100 nanogrammes. C'est la seule zone de distribution de Nandrin qui a été située au-delà de ce taux et pour laquelle mon cabinet a directement pris contact avec la commune pour l'en informer ; des mesures d'approvisionnement alternatives ont été mises en place. Fin 2023, ceci nous a permis d'avoir 100 % des zones de

distribution qui se situent sous ce fameux seuil des 100 nanogrammes.

Je l'ai dit tantôt et je le répète : ce monitoring se veut régulier. Ce n'est pas un *one-shot*. C'est quelque chose qui va être en *rolling*, comme on dit, et qui doit donc être fait régulièrement. C'est un travail d'ampleur, mais on sait que les filtres à charbon actif ne fonctionnent que s'ils sont remplacés et renouvelés régulièrement. Les opérateurs l'ont bien compris, et heureusement. Cela fait partie des éléments qui doivent être surveillés. Cependant, pour ce faire, on doit aussi avoir ce monitoring régulier des eaux de distribution.

Je vous engage à aller consulter le rapport de ce monitoring – je l'évoquais à Madame pendant la petite pause technique –, qui est un état des lieux qui reprend l'intégralité des données, PFAS par PFAS, pour l'ensemble des zones de distribution. C'est accessible sur le site de l'administration wallonne. Vous aurez tout le détail, ce qui permet de voir à la fois sur les quatre PFAS les plus préoccupants.

Je ne vous le cache pas : il est évident qu'il y a des zones au-dessus des quatre nanogrammes. Cela, c'est la prochaine étape de travail. La première étape était de s'assurer que tout le monde respectait la norme de 100 nanogrammes, qui est la norme. Ensuite, c'est ce travail de se demander si cette norme doit être réévaluée ; mandat a été donné au Conseil scientifique indépendant pour challenger ce chiffre, le cas échéant. Devons-nous fixer des seuils inférieurs ? J'avais évoqué le seuil de 30 nanogrammes comme seuil de vigilance pour alerter et avoir un mécanisme de vigilance particulier au niveau des opérateurs de l'eau. J'avais évoqué aussi ce chiffre que l'on cite souvent dans la littérature de quatre nanogrammes par litre pour les quatre PFAS les plus préoccupants.

Ce que je souhaite, c'est que le conseil scientifique valide ces données, parce que, une fois que l'on a une validation scientifique, on peut fixer le seuil en termes soit de nouvelles normes, soit de valeurs cibles, à l'instar de ce que les autres régions ont fait. C'est l'un des chantiers qui est en cours et pour lequel nous avons mandaté le conseil scientifique. Comme le docteur Pauluis l'a dit, les études scientifiques sont nombreuses, mais également récentes proportionnellement à l'ampleur du phénomène. Les PFAS sont dans notre environnement depuis les années 1950, mais c'est relativement frais sur le plan scientifique et des études arrivent régulièrement.

Vous avez évoqué – et je sais que c'est une demande de longue date, tant du collectif que de la commune – la question de by-passer le puits n° 1. D'un point de vue politique, je n'ai aucun souci, sur le fond, avec votre demande et je peux comprendre le souhait de restaurer cette confiance et de se dire que l'on fait une croix sur ce puits et que l'on passe à autre chose.

Nous avons questionné la SWDE à ce sujet, qui nous a dit que, à court terme, l'abandon était malheureusement invisable par rapport aux travaux nécessaires pour se dispenser de ce puits. Je lui ai donc demandé d'y travailler dans le cadre de son plan d'investissement à moyen terme. Elle m'a confirmé avoir conclu des accords avec Farys, un distributeur flamand, ce qui a permis d'envisager une solution depuis la station de traitement de Mainvault dans un horizon de moyen terme.

Dans l'attente de cette solution, l'eau est aujourd'hui très largement en dessous de cette norme de 100 nanogrammes par litre grâce à la mise en place des filtres à charbon. Néanmoins, dans le cadre du contrat de gestion 2023-2027, il est prévu que : « La SWDE s'engage à coordonner, à l'échelle du secteur, des études confiées par la Région en vue de déterminer l'occurrence de certains paramètres, en s'intéressant dans un premier temps aux substances alkylées per- et polyfluorés – donc, les PFAS – et à la fibre d'amiante dans l'eau. Les résultats de ces projets seront intégrés au plan de gestion des risques sanitaires des distributeurs ». Dans le contrat de gestion, il y a cet objectif spécifiquement inscrit de garantir la qualité de l'eau, avec un renforcement de la capacité d'adaptation aux avancées scientifiques et réglementaires.

En tout cas, je soutiendrai, dans le cadre des plans d'investissement de la SWDE, la possibilité d'utiliser un autre puits. Je pense qu'il y a une question de timing qui fait que, d'un point de vue quantitatif, on ne peut pas couper l'accès à l'eau. C'est un filtre à charbon dans un premier temps, mais sur le moyen terme, il faut pouvoir travailler à une alternative, comme vous l'avez suggéré.

Le deuxième élément que je voulais évoquer avec vous est la question du Conseil scientifique indépendant.

Parallèlement à l'accélération du monitoring des eaux de distribution, le Gouvernement a souhaité créer, en novembre dernier, un Conseil scientifique indépendant. L'idée – cela rejoint les propos du docteur Pauluis – était aussi d'éviter la cacophonie. Rappelez-vous dans la crise covid, il y avait un conseil scientifique, puis il y a toujours des experts qui sont en dehors du conseil scientifique, puis chacun s'exprime dans les médias. En fait, ils ont peut-être tous raison d'une manière ou d'une autre à différents niveaux. Vous avez certainement votre opinion sur certains de vos collègues. Cependant, cette cacophonie est vraiment délétère, parce que le citoyen ne s'y retrouve plus quand un scientifique dit – vous l'avez cité sans le citer – que ce n'est pas grave, de ne pas s'inquiéter, puis il y a un autre qui dit de faire attention et que cela peut vraiment être problématique.

Le souhait du Gouvernement était de se dire que l'on rassemble. On n'a pas pu prendre l'ensemble des toxicologues, l'ensemble des spécialistes possibles et imaginables. Ici, on a neuf personnes, neuf spécialistes au sein de ce Conseil scientifique indépendant : des médecins, des toxicologues, des biologistes environnementaux, des endocrinologues, des chimistes

également. On a essayé d'avoir des compétences complémentaires : on a également une personne qui a été conseiller pendant la crise covid pour la question de la santé mentale, parce que l'on sait que c'est un enjeu important aussi. L'idée est que ce conseil puisse aider le Gouvernement à prendre des décisions éclairées.

Les connaissances relatives à ces polluants émergents évoluent sans cesse. Cela nous semblait essentiel de pouvoir s'appuyer sur ces experts et de ne pas s'improviser médecin. Très honnêtement, on m'a posé la question : « Est-ce dangereux, Madame la Ministre ? » Ce n'est pas mon job de dire cela. Je laisse les scientifiques se positionner là-dessus, je ne me sens pas légitime pour répondre à ces questions. C'est pour cela que l'on mandate aussi ce Conseil scientifique indépendant.

Ce mot « indépendant » est très important. Je peux vous dire que nous n'avons absolument aucune influence sur leur calendrier de travail. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons fixé leur mission, leur mandat, les demandes qui leur sont formulées. On les houspille aussi pour avancer le plus vite possible. Ce sont toutes des personnes qui travaillent par ailleurs et qui ont une activité académique, scientifique, mais qui ont déjà produit un certain nombre de choses, j'y viens tout de suite.

Qu'a réalisé ce conseil scientifique ? Dans un premier temps, l'urgence était de pouvoir lancer le suivi sanitaire. Nous souhaitions pouvoir valider le protocole scientifique du suivi sanitaire, qui a été proposé par l'ISSeP, dans les communes où des dépassements avaient été détectés dans l'eau de distribution. Il semblait important que la méthodologie utilisée pour ce suivi sanitaire soit bien validée par les scientifiques et les médecins. Si l'on avait fait des prélèvements sanguins, une analyse labo et puis qu'après les scientifiques nous disent que ce n'étaient pas les questions qu'il fallait poser dans le formulaire, ce n'était pas ce qu'il fallait tester comme substances, cela aurait été du gâchis et du temps perdu. Ils ont été très rapides et très réactifs pour valider ce protocole scientifique, ce qui a permis à l'ISSeP de démarrer les campagnes de prises de sang rapidement.

Je vais revenir sur ce suivi sanitaire dans un instant.

Aujourd'hui, le conseil scientifique travaille à d'autres missions qui lui ont été confiées par le Gouvernement. Parmi ces missions, il y a l'élaboration des valeurs de référence les plus à jour au niveau sanitaire, ce qui va nous aider dans l'interprétation des résultats. L'administration a l'état de l'art scientifique, mais ce ne sont pas des médecins, des spécialistes, donc ils n'ont peut-être pas le dernier carat des études scientifiques. On a demandé à ce Conseil scientifique indépendant de nous fournir le dernier niveau des connaissances scientifiques au niveau des valeurs de référence sanitaire, c'est-à-dire les valeurs qui vont déterminer s'il y a un risque ou non pour la santé, eu égard aux résultats de l'analyse de sang.

Le conseil s'est réuni ce 16 avril et a pu clôturer ce document qui a été transmis à l'ISSeP et qui sera présenté au Gouvernement tout prochainement. Cela permet de fixer au moins des valeurs à partir desquelles des risques peuvent être identifiés.

Une autre des missions qui ont été confiées au conseil scientifique est celle de fournir des informations scientifiques sur le taux de concentration de PFAS dans l'eau de distribution à partir duquel – je fais le zoom sur l'eau de distribution en tant que telle – ces substances représentent un risque sanitaire. Il y a l'étape de savoir combien de PFAS il y a dans le sang, puis il y a la question de savoir d'où vient cette exposition. Dans le cas de Mme Delbart et de sa fille – je sais que l'on en avait discuté en aparté il y a quelques mois maintenant –, vous m'avez expliqué justement à l'époque que c'était « l'ironie du sort » que cela tombe sur vous, puisque en plus vous étiez très attentive à votre alimentation. Vous avez expliqué ne plus utiliser de poêles avec des PFAS, pas de pesticides, et cetera. C'est d'autant plus « injuste » de se dire que, malgré tous ces efforts, on a des contaminations importantes.

Il est donc important de pouvoir identifier les sources d'exposition de ces polluants et ce qui a participé aux résultats qui seront dans les analyses de sang pour pouvoir vraiment identifier la cause. Si c'est l'eau potable, il faut pouvoir agir en conséquence, et si c'est l'eau potable et/ou d'autres expositions – parce que l'on pourrait avoir des expositions cumulées aussi –, pouvoir aussi intervenir en amont.

Une autre mission du conseil est d'évaluer les normes existantes et de nous aider à fixer éventuellement d'autres objectifs. Je l'ai toujours dit : je n'aurai aucune hésitation à proposer au Gouvernement de revoir les normes si le conseil scientifique considère que 100 nanogrammes par litre, c'est trop. Si le conseil scientifique nous dit que l'on doit la mettre à 80, par exemple, ou que l'on doit avoir une approche différenciée selon les types de PFAS concernés ou par public. Vous l'avez indiqué, on sait que les publics les plus à risque sont les publics sensibles aux perturbateurs endocriniens de façon générale. On peut avoir des conseils adaptés en fonction des différents publics.

On voudrait que tout soit déjà fait et que ce conseil ait pu faire tout ce travail qui est considérable en l'espace de quelques semaines. Malheureusement, on ne peut pas avoir à la fois un travail ultrarapide et rigoureux sur le plan scientifique. Le conseil nous dit vouloir trouver cet équilibre entre la volonté d'aller vite et en même temps d'assurer cette rigueur scientifique. Ils ont établi une douzaine de thématiques et de questions qu'ils souhaitent envisager, avec une répartition du travail entre eux ; je pense qu'ils sont bien organisés pour travailler. C'est le docteur Charlier qui préside le conseil scientifique. Cependant, le Gouvernement n'intercède absolument pas dans la méthodologie de travail et dans l'agenda du

conseil scientifique, les choses sont très claires à cet égard.

Je veux profiter de mon intervention pour remercier toutes ces personnes qui ont accepté de participer à ce conseil. Pour répondre à M. Crucke, nous avons dégagé des moyens financiers pour les soutenir. Ils avaient notamment une demande d'un accompagnement – je ne sais plus quel était le terme précis – sur le plan plus administratif, quelqu'un qui puisse aussi les aider à faire la synthèse des études, et cetera. Il est prévu que je monte au Gouvernement tout bientôt avec un renforcement budgétaire là-dessus. On essaie de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes qui nous sont formulées.

Le troisième élément concerne la question de la mise en œuvre du suivi sanitaire décidé en novembre 2023 par le Gouvernement. L'objectif est de mettre ce mécanisme de suivi sanitaire pour toutes les personnes qui ont consommé une eau dans une zone où un dépassement de la future norme a été constaté. On a eu une analyse très large de cette définition, c'est-à-dire la zone de Chièvres, c'est évident, mais aussi des zones comme Ronquières, où l'on était à 97. On ne va pas chipoter pour trois nanogrammes. On intègre ces personnes aussi dans le suivi sanitaire.

Ce suivi sanitaire est mis en œuvre en trois phases. Premièrement, les prélèvements sanguins qui sont organisés sur base volontaire. J'entends votre regret qu'il n'y ait pas plus de personnes qui aient participé. Ce n'est pas rien non plus : près de 1 800 prélèvements, ce n'est pas du tout négligeable. D'un point de vue scientifique, c'est tout à fait intéressant comme nombre de personnes.

On ne va toutefois pas imposer la prise de sang aux personnes. Il y a eu quand même de la communication, des toutes-boîtes, et cetera, donc l'information a bien circulé. On ne peut pas obliger les gens à venir faire le prélèvement. La première phase concerne donc les prélèvements.

La deuxième phase, ce sont les analyses en tant que telles en laboratoire, avec des particularités : on est sur des laboratoires très spécialisés, sur des substances qui ne sont pas testées habituellement dans les prélèvements sanguins, qui expliquent aussi des délais de laboratoire assez longs.

Enfin, la troisième étape – vous avez beaucoup insisté là-dessus – est la question de l'interprétation des résultats et des recommandations associées, avec une stratégie de communication tout à fait complète.

Où en est-on aujourd'hui ? Les prélèvements et les analyses de sang sont réalisés par l'ISSeP et un prestataire privé. Les prélèvements ont démarré début janvier 2024. On a donc essayé d'être le plus rapide possible dès que nous avons reçu la validation du protocole scientifique élaboré par l'ISSeP, par le comité d'éthique et le conseil scientifique. Ensuite, comme je l'ai dit, l'ISSeP travaille par phases en démarrant sur la

zone de Chièvres qui était prioritaire – les autres zones ont suivi également – et a démarré l'organisation des prises de sang dans de nouvelles zones, sans attendre les résultats d'analyse des zones où les prélèvements étaient terminés. Cela permettait aussi de continuer à travailler en simultané.

Dès lors, ils ont travaillé à la fois à la coordination avec les communes concernées pour l'organisation des prélèvements, à la gestion des inscriptions, aux journées de prélèvement en tant que tel, à la coordination avec le prestataire qui réalise les analyses. Ils se préparent aussi à l'interprétation des résultats, notamment sur base des données récentes du conseil scientifique sur les valeurs de référence sanitaires.

Concrètement, dans la zone de Chièvres, quatre communes sont concernées : Chièvres, Ath, Belœil et Leuze, plus un habitant sur la commune de Jurbiise. On a donc 12 000 citoyens potentiels qui étaient concernés. Il y a eu 14 séances de prélèvement réalisées. J'ai un chiffre un peu moins important que le vôtre, j'étais à 1 762 prélèvements ; autour de 1 800 à peu près. Les inscriptions sont clôturées et les prélèvements ont tous été clôturés fin mars. L'ensemble de la zone de Chièvres est maintenant clôturée.

Je ne vais pas entrer dans le détail pour les autres zones, puisque cela ne vous concerne pas directement, mais je vais néanmoins les citer parce que je pense que c'est important.

Pour la zone de Ronquières – avec cette fameuse valeur de 97, donc on était tout juste –, trois communes sont concernées : Braine-le-Comte, Seneffe, Ittre, avec 1 500 citoyens potentiels. Il y a eu deux séances de prélèvement et 119 prélèvements. Là aussi, les inscriptions sont clôturées et les prélèvements ont été clôturés fin mars. Dans la zone de Nandrin, qui est la seule zone de distribution où il y a eu un dépassement dans le monitoring qui concerne donc Nandrin, Modave, Tinlot : 7 000 citoyens potentiels. Les inscriptions ont démarré et seront a priori clôturées le 30 avril. Les séances de prélèvement auront lieu à partir du mois d'avril jusque fin juin. Puis, dans la zone de Florennes, où il y avait eu un dépassement, qui n'avait pas été confirmé par la contre-analyse, mais on a voulu là aussi ne prendre aucun risque, les premiers contacts ont été pris avec la commune pour organiser les inscriptions et les prélèvements.

Pour ce qui concerne la zone de Chièvres, les prélèvements sont donc terminés. Les laboratoires sont aujourd'hui en train d'analyser ces différents prélèvements. Le prestataire dispose d'un délai maximum de huit semaines pour effectuer le travail d'analyse sur les prises de sang. On pourrait se dire que huit semaines, c'est énorme. C'est lié aussi au fait que l'on est sur des substances particulières avec un laboratoire très spécifique, puis on a 1 762 analyses à réaliser. C'est donc beaucoup et c'est peu courant. Ensuite viendra le temps de l'interprétation des résultats

où, d'une certaine manière, le conseil scientifique va aussi pouvoir prendre la main pour aider l'ISSeP dans l'interprétation de ces résultats d'un point de vue médical et toxicologique. Ce temps sera plus court, mais je peux difficilement vous donner une échéance précise.

Par contre, ce qui est sûr, c'est que les résultats seront ensuite communiqués individuellement et collectivement aux participants avec – vous connaissez le dispositif du biomonitoring – un envoi des résultats individuels en priorité aux participants. Puis, pour le biomonitoring humain, on ne l'avait pas fait parce que c'était l'échelle de la Wallonie, mais ici il y aura des restitutions publiques et collectives pour aussi avoir cette analyse globale.

Je comprends l'impatience des personnes qui souhaiteraient avoir leurs résultats le plus vite possible : à titre personnel, je le souhaiterais aussi, si cela avait été mon cas. Le docteur Pauluis l'a bien dit : communiquer des résultats bruts n'a aucun sens. Si l'on veut accompagner les personnes dans l'interprétation et dans les recommandations, on doit absolument avoir – et aussi les médecins généralistes – une analyse qui puisse être statistique.

L'objectif est que l'interprétation, avec cette analyse statistique, permette deux choses.

Premièrement, de comparer les résultats aux valeurs moyennes wallonnes – c'est le biomonitoring général wallon –, au sein de la zone considérée, pour voir s'il y a cette surexposition. Vous l'avez montré pour votre fille, mais ce que l'on souhaite c'est voir s'il y a cet effet massif à l'échelle de Chièvres pour l'ensemble de la population ; en tout cas, pour une partie significative de la population. C'est exactement le même processus que ce que l'on fait pour les riverains des broyeurs à métaux, pour toute une série de substances, pour voir s'il y a une surexposition. Là, elle est territoriale, elle n'est pas liée à une pratique de consommation. À Chièvres, il faudra voir s'il y a cette surexposition.

Le deuxième objectif est d'évaluer le risque pour la santé parce qu'il ne suffit pas de dire : « Oui, vous êtes surexposé ». Cette surexposition implique-t-elle un risque pour la santé ou non, en comparant avec les valeurs de risque sanitaire, telles que validées récemment par le Conseil scientifique indépendant ?

Ensuite, sur la base de cette interprétation, il y aura des recommandations qui reprendront des pistes pour réduire la présence de PFAS dans le corps, avec des pratiques déjà mises en place pour certaines, en termes d'habitudes alimentaires, d'usage de certains ustensiles de cuisine, cosmétiques ou textiles, mais aussi d'éventuelles pistes évoquées dans d'autres pays qui peuvent être intéressantes. Cela fait partie des questions que l'on a adressées aussi au conseil scientifique : considérez-vous que c'est intéressant, et peut-on les conseiller ?

Dans le biomonitoring wallon, des recommandations très générales ont déjà été formulées pour permettre aux personnes de réduire leur exposition sans attendre, mais elles doivent être précisées au regard des résultats des prises de sang.

Je voulais revenir sur la question de l'intégration des médecins généralistes. Il est tout à fait indispensable – et c'est bien ce qui est prévu par l'ISSeP – d'avoir un contact avec les médecins des zones concernées pour les informer au mieux afin que, si le citoyen se tourne vers son médecin de famille, ce dernier ne soit pas démuni. Je ne dis pas que l'on va réussir à faire la formation de tous les médecins généralistes de Wallonie en un temps record, mais il y a une information minimale à fournir.

J'ai bien pris note de la demande de la Commune de Chièvres de disposer d'un soutien à la communication. C'est quelque chose qui est tout à fait pertinent pour bien aligner les messages entre les différentes autorités publiques. Je salue votre approche transpartisane de la question. Cela doit se faire aussi entre les niveaux de pouvoir pour qu'il y ait un message qui aille dans la même direction au niveau des différentes autorités publiques.

Toujours dans cette logique de travailler par phases, nous avons aussi souhaité que les personnes non résidentes des zones desservies par une eau de distribution, mais qui fréquenteraient ces lieux pour des raisons professionnelles ou autres puissent également être testées. On a donné priorité aux résidents, mais cela fait partie des phases que l'on envisage pour la suite. On devra adapter la méthodologie en fonction des données parce que, pour pouvoir identifier l'exposition, on a besoin de tout cela.

Je voudrais revenir sur l'angle environnemental et notamment la réalisation du cadastre des pollutions. À côté de ces actions orientées santé publique, il y a la nécessité de déterminer l'origine des pollutions. Il ne suffit pas de dire quelle est la situation, mais il faut voir d'où elle vient. Avant l'eau potable, l'eau a été contaminée par quelque chose. On doit retracer l'enquête pour y revenir. Nous avons demandé, à l'échelle globale de la Wallonie, un inventaire des sites potentiellement impactés au niveau de l'administration. C'est un travail considérable. On a fait un premier point d'avancement avec l'administration, sachant que le cadastre évolue. L'objectif est d'être le plus exhaustif possible. On essaie de travailler à la fois au niveau de l'analyse des permis en fonction des classes d'activités qui sont les plus susceptibles d'utiliser des PFAS, mais aussi sur la base des analyses environnementales. Il s'agit de faire des convergences de « présomptions » en fonction des analyses des sols, des analyses des eaux souterraines et des analyses des eaux de surface pour voir si l'on converge vers une source de pollution qui soit claire.

Pour la zone de Chièvres, plus spécifiquement, les investigations ont permis d'écartier deux sources de contamination potentielles : une ancienne décharge à la

Pannerie et le site d'entraînement des pompiers de Bauffe. Les derniers prélèvements ont été réalisés sur et autour de la base militaire. Trente-cinq prélèvements ont eu lieu dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les rejets des industries ayant été soumis à analyse. La contamination la plus élevée identifiée à ce jour correspond à un rejet d'eau de la base militaire, à 157,5 nanogrammes par litre, qui reste la source principale des PFAS envisagée. Cela converge, et l'on s'en doutait bien, mais je sais que le site d'entraînement des pompiers avait été évoqué en réunion citoyenne, donc on a aussi voulu écarter cette question.

Je ne vais pas détailler ici, mais je suis à disposition des députés, les autres investigations environnementales sur les autres sites, sauf si vous le souhaitez. Je pense que l'on pourra y revenir par après.

Je voudrais revenir maintenant sur la question du fonds d'indemnisation. On en a beaucoup discuté au sein de cette commission, je sais que M. Dupont y est tout aussi sensible que moi : la question du pollueur-payeur. On en parle très souvent. On a travaillé aussi à renforcer un décret en matière de lutte contre les infractions environnementales, une stratégie de politique répressive, et cetera, pour, à un moment donné, envoyer la facture à celui qui est responsable en amont de cette pollution. Les investigations environnementales ont comme objectif de traiter l'origine de la pollution, mais aussi de pouvoir responsabiliser l'auteur de celle-ci.

La question de la création d'un fonds d'indemnisation a été posée, notamment dans les débats parlementaires. Très vite, il est apparu que les différentes Régions se posaient les mêmes questions. Vous savez que la Flandre a une longueur d'avance, vu le scandale 3M, mais était tout à fait intéressée de pouvoir y travailler.

On a souhaité y travailler au niveau belge avec ce que l'on appelle la conférence interministérielle Environnement qui regroupe l'ensemble des ministres de l'Environnement du pays, mais qui a été pour le coup élargie aussi aux ministres fédéraux compétents – pas que les régionaux – pour l'Intérieur, pour l'Agriculture, pour la Défense, pour l'Économie et les ministres compétents pour les Finances et la Santé publique. Il y a Santé-Environnement, c'est chez moi ; mais il y a aussi la Santé publique au sens large. Vous avez évoqué les formations, et cetera, forcément cela déborde des compétences environnementales.

En réunion du 19 décembre 2023, le Gouvernement fédéral et les entités fédérées se sont accordés sur la nécessité de créer ce fonds sectoriel pour financer les coûts résultant de la contamination étendue par les PFAS en premier lieu. Néanmoins nous avons souhaité inscrire aussi la possibilité que ce fonds traite d'autres substances préoccupantes dans un deuxième lieu. Aujourd'hui, ce sont les PFAS, demain ce sera peut-être autre chose. Je pense qu'il est important que ce fonds soit aussi conçu, pas pour donner priorité aux PFAS – ce sera le cas –, mais je pense que c'est important que le mécanisme englobe

aussi d'autres types de polluants, parce que l'on pourrait potentiellement en avoir d'autres.

Ce mécanisme devra donc garantir que les coûts seront supportés principalement par les auteurs de la chaîne d'approvisionnement de ces substances et non par les autorités publiques et encore moins par les citoyens, qui sont victimes de ces pollutions.

La conférence interministérielle a donc mis en place un groupe de travail qui a été chargé de travailler de façon très opérationnelle sur les options et les modalités d'introduction d'un tel mécanisme. C'est vrai que des études sont à réaliser. Ce n'est pas un gros mot que de considérer que, face à l'ampleur d'un tel dispositif, on doit étudier finement la portée du fonds, les besoins financiers, les aspects juridiques pour ne pas avoir des failles non plus sur le plan juridique par rapport à tout cela. Il a bien été convenu de travailler à un rythme soutenu pour pouvoir mettre en place ce fonds dans les meilleurs délais.

J'entends votre demande d'un fonds d'urgence et je trouve que c'est pertinent pour financer les frais médicaux. On espère qu'il n'y en aura pas besoin, mais il se peut qu'il y en ait besoin pour certaines personnes. Ces éléments doivent pouvoir être entendus pour que l'autorité publique, d'une façon ou d'une autre, puisse à tout le moins avancer les sommes nécessaires et ensuite se charger d'envoyer la facture au pollueur. Cela ferait partie, en tout cas dans mon esprit, du dispositif à proposer.

Je vous donne ainsi une opinion de principe, mais je suis tout à fait ouverte à en discuter et à voir comment on peut travailler dans ce sens.

J'essaie de ne pas être trop long, Monsieur le Président, mais il y a beaucoup à dire. Je sais que l'on est en train tous de cuire, il fait très chaud. Cela tombe bien, j'allais parler de poêles de cuisine.

Le sixième élément concerne la question de la révision des permis industriels. On le sait tous et toutes aujourd'hui, c'est au moins une information qui a bien circulé, c'est que ces PFAS, sans du tout minimiser la question spécifique de l'eau, sont partout. J'ai envie de dire que c'est cela aussi qui complexifie le travail. Ils sont dans nos poêles de cuisine, dans nos vestes imperméables, dans les cartons de pizza, dans notre alimentation. Vous avez rappelé les chiffres.

J'ai évoqué jusqu'ici les actions urgentes qui ont été mises en place par le Gouvernement. J'ai aussi évoqué la question du pollueur-payeur. Je voudrais rappeler cet élément essentiel et insister là-dessus : nous devons agir pour arrêter la diffusion massive de l'ensemble de ces substances chimiques à la source, parce qu'il y en a beaucoup plus que les 20 qui sont dans l'eau potable. Il n'y a pas 36 solutions pour y arriver. Tout d'abord, c'est être plus strict dans les permis délivrés à nos industries. Ensuite – c'est sans doute encore plus fondamental parce

qu'on est plus en amont –, interdire l'utilisation de ces substances ou les limiter au strict minimum.

En ce qui concerne la question des rejets industriels, nous devons adopter des normes plus strictes pour limiter au plus vite les émissions de PFAS dans l'environnement. J'ai demandé à mon administration, depuis plusieurs mois maintenant, de renforcer les normes de rejet en PFAS dans les différents milieux récepteurs : l'air, les eaux, les sols. L'administration m'a fait un état des lieux, pas plus tard que ce mardi. Elle m'a proposé – je vous passe les détails, extrêmement techniques – toute une série de nouvelles valeurs limites de rejet, et une surveillance accrue de ceux-ci, avec obligation d'envoi de résultats d'analyses par les entreprises concernées. Un travail a été réalisé de façon très approfondie pour définir, PFAS par PFAS et substance par substance, les valeurs de référence considérées comme pertinentes. Ici, on est sur des valeurs dans l'environnement, on n'est pas sur des valeurs sanitaires – c'est toujours la nuance – et on n'est pas sur des valeurs de consommation à l'eau du robinet. On a beaucoup parlé de cela : parle-t-on des eaux brutes, des sols, et cetera ? Il est vrai que les coûts peuvent sembler astronomiques quand on les compare avec ce que l'on peut avoir dans l'eau du robinet, mais il est logique, d'une certaine manière, que l'on n'ait pas les mêmes références quand on parle d'un milieu qui est dilué, notamment, pour les eaux de surface, et cetera.

L'administration a vraiment finalisé ce travail. Je leur ai demandé de me préparer un arrêté de gouvernement spécifique pour inscrire, d'un point de vue réglementaire, ces valeurs dans la législation et pour, en parallèle – c'est ce que l'on est déjà en train de faire –, travailler à activer ce que l'on appelle les procédures « article 65 » au niveau des permis, c'est-à-dire l'actualisation des conditions des permis. On l'a évoqué pour Envirolead tout à l'heure, mais pour d'autres industries aussi.

Je ne dis pas que tout se fait d'un claquement de doigts. Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que ce sont des choses qui prennent du temps, parce qu'il faut à chaque fois actualiser les permis, il faut consulter, il faut faire une enquête publique sur cette actualisation. Cela fait partie des processus qui permettent une communication au public, et c'est important.

Cette stratégie – c'est aussi pour cela que l'on essaie de travailler avec ordre et méthode – doit permettre aussi d'avoir un fondement juridique solide aux actes que nous posons en tant qu'autorités publiques à l'égard de ces activités qui libèrent des PFAS, cela me semble aussi indispensable.

Dernier élément, c'est l'interdiction en amont des PFAS. Je voulais revenir sur deux initiatives qui me semblent tout à fait intéressantes. Le 22 janvier dernier, une proposition de résolution a été déposée au niveau du Parlement fédéral par le PS et le groupe Vooruit. Elle vise à lutter contre la présence des PFAS dans les produits alimentaires. Elle met en évidence que l'alimentation représenterait près de 90 % des sources d'exposition au

PFAS. On sait bien que cela ne vient pas de nulle part : c'est que, en amont, cette alimentation a été elle-même exposée à des polluants. Il est indispensable de pouvoir travailler sur ces substances. Le Parlement a demandé à la Région wallonne de se prononcer sur cette proposition de résolution. Ce matin, j'ai proposé au Gouvernement de soutenir cette résolution et le Gouvernement a accepté. Je pense que c'est un élément tout à fait intéressant.

Toujours au niveau du Fédéral, une proposition de loi, cette fois, a été déposée par le groupe Ecolo-Groen pour interdire la mise sur le marché et l'exportation de différents produits contenant des PFAS. C'est très complémentaire. Vous savez qu'ailleurs en Europe, des initiatives vont aussi dans le sens d'une restriction large des PFAS. Un projet d'interdiction européenne des PFAS a été publié par l'Agence européenne des produits chimiques – l'ECHA – en 2023, préparé par l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Danemark depuis 2021, dans la mesure où il cible le groupe de composés dans sa globalité. Tout cela me semble une perspective assez intéressante pour supprimer les risques liés à l'utilisation et la mise sur le marché des PFAS. En tant que Belgique, nous avons exprimé à plusieurs reprises notre soutien à ce projet d'interdiction européenne.

Tout récemment, vous l'avez entendu, devant cette probable réglementation européenne, la France prévoit d'interdire, à partir du 1^{er} janvier 2026, la fabrication, l'importation et la vente de tous produits cosmétiques, produits de farts pour les skis ou produits textiles d'habillement. L'ensemble des textiles seront concernés par l'interdiction à compter du 1^{er} janvier 2030.

Je pense que toutes ces mesures montrent qu'il y a une prise de conscience qui est beaucoup plus généralisée – c'est une bonne chose – de l'importance de réduire massivement l'utilisation de ces substances. Comme je le disais, cela fait partie des choses qui nous permettent de montrer la forêt et de travailler sur le fond du problème.

J'ai évoqué tout à l'heure, je n'y reviens pas, le travail que l'on a mené aussi au niveau du Conseil de l'Union européenne sur le règlement REACH, pour supprimer ces PFAS de la liste des substances chimiques autorisées. J'espère que, lorsque ce règlement reviendra sur la table, les choses auront bougé dans l'ensemble des groupes politiques.

En conclusion, parce que j'ai été un peu longue, j'espère que vous comprenez que nous essayons de mettre tout en place pour travailler de façon méthodique, mais en même temps déterminée sur l'ensemble des axes tant sanitaires, environnementaux, réglementaires au niveau des permis, et cetera, pour aller dans cette direction de réduire cette exposition.

J'avais évoqué dans mon audition au Parlement la nécessité aussi d'un changement de culture au niveau des autorités publiques et de l'administration, notamment avec ce principe de précaution qui doit être beaucoup plus

au centre de nos travaux. C'est vrai, nous avons eu une approche qui a peut-être été beaucoup trop légaliste en considérant que si on respecte une norme, il n'y a pas de problème. On sait que c'est en fait le souci majeur qu'il y a eu dans ce dossier ici sur Chièvres. Instruire cette démarche de principe de précaution, on est vraiment sur un changement culturel. Je le dis vraiment très sincèrement, ce n'est pas si simple que cela pour des agents, des fonctionnaires qui forcément doivent se baser sur une règle qui doit être claire et pour tout le monde. Je rejoins évidemment ce que M. Crucke disait tout à l'heure sur le soutien aux lanceurs d'alerte, c'est une chose, mais je pense vraiment qu'on doit faire en sorte que tous nos fonctionnaires soient des lanceurs d'alerte, que tous nos fonctionnaires travaillent dans le respect de ce principe de précaution et aient vraiment cette attention à se dire « OK, la norme elle existe, mais en fait, ne doit-on pas aller plus loin ? » Il ne faut pas que ce soit une cacophonie, il faut que ce soit fait de façon structurée, mais cela fait partie des choses. Très honnêtement, il y a beaucoup d'agents au sein de l'administration, mais il y a quelque chose qui se passe avec cette crise PFAS qui va dans le bon sens. On peut vraiment le soutenir, pas uniquement pour les PFAS, mais pour l'ensemble des polluants et des substances chimiques qui sont préoccupantes.

Vous avez évoqué beaucoup de pistes, j'en ai déjà évoqué aussi certaines en réponse à vos propositions, certainement pas toutes. Je peux vous dire que – je vous regarde vous, mais je dois regarder toute la salle – je suis vraiment à votre disposition et je souhaiterais vraiment qu'on puisse se revoir dans quelques semaines, dans le courant du mois de mai, pour reprendre point par point vos demandes et que l'on puisse faire le point là-dessus et voir comment on peut avancer sur ces éléments. On ne sera peut-être pas d'accord sur tout, on ne pourra peut-être pas tout faire, mais au moins pouvoir faire le suivi de tout cela.

J'en termine par là, on peut se dire que l'on a envie de cacher les choses et que ces substances chimiques, il vaut mieux qu'on ne les voie pas, il vaut mieux que les autorités publiques ne les mesurent pas. Ce n'est pas mon approche. Quand on a fait le biomonitoring wallon, on a vu des choses que l'on n'avait pas envie de voir. On a vu l'exposition massive de notre population à des substances qui sont, pour certaines d'entre elles, interdites depuis longtemps, mais pour d'autres qui continuent d'être autorisées, notamment en matière de perturbateurs de type glyphosate ou autres. Je sais bien que cela ne fait pas consensus et que c'est un dossier sensible, mais je crois que, à un moment donné, c'est notre responsabilité de se poser les vraies questions et de se dire que l'on ne fait pas semblant que ces substances n'existent pas.

J'ai travaillé pendant 10 ans dans le secteur environnemental avant d'être ministre pour défendre l'environnement auprès des pouvoirs publics. Cela me va très loin – vous vous en doutez bien – que ce dossier

arrive sous ma mandature. Je peux vous dire que je suis à vos côtés pour avancer dans la bonne direction.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Il y a des questions. On va procéder aux répliques et, ensuite, je vous passerai la parole éventuellement.

La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – Je serai particulièrement brève parce que l'objectif ici était d'entendre les pétitionnaires et d'entendre Mme la Ministre dans les réponses qu'elle a pu nous apporter.

Encore un grand merci à vous d'être là avec nous, de nous apporter tous ces éléments. On a assisté à un échange constructif, de part et d'autre. La démocratie est peut-être imparfaite, mais on a eu un bel exercice démocratique ici, où l'on s'est écouté, on propose, on essaie, on tente. Je sens en tout cas une attitude constructive de votre part et une porte largement ouverte chez Mme la Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (Les Engagés). – Je ne vais pas être très long non plus, parce que les choses ont été dites. On n'aura pas une réponse à toutes les questions, mais je n'en fais pas le reproche à la ministre. Je lui ai dit et je fais référence aux documents qui ont été évoqués par le directeur général ainsi que par Mme Delcourt. C'est important que vous puissiez donner une réponse systématique et précise à toutes ces questions. Je vous demande de communiquer cette réponse aux parlementaires, en tout cas ceux qui étaient présents aujourd'hui. Je peux comprendre que cela demande un peu de temps, mais vous comprenez bien que la réponse est plus qu'attendue, que ce soit par les citoyens ou par les autorités communales.

Je vais me limiter à quelques réflexions par rapport aux éléments que vous avez évoqués.

Je voudrais revenir sur la communication, parce que clairement, on doit pouvoir et oser dire aujourd'hui que la communication est un échec. Quand j'entends le scientifique qui, lors d'une réunion, vient dire qu'il aurait consommé l'eau et qu'il ne faut pas s'inquiéter, le fait que des citoyens finalement n'ont pas été faire cette analyse que vous auriez prévu qu'ils puissent le faire – on ne peut pas reprocher cela –, mais l'information n'a pas judicieusement percolé. Cela veut dire qu'elle n'a pas été suffisamment professionnellement contrôlée. Or, je n'entends pas le plan B. Il faut un plan B pour les semaines à venir. Vraiment, travaillons à un plan B, surtout quand j'entends que ce sont huit semaines d'analyse par le bureau qui va examiner les prélèvements qui ont été faits et puis l'ISSeP qui va encore devoir – je peux le comprendre – également, interpréter. Il faut que l'on gère cela en termes de communication, si l'on ne

veut pas éviter toutes les incompréhensions légitimes que l'on entend.

Ensuite, cela a été dit par le docteur Paulus, le comité d'accompagnement de l'ISSeP ne s'est pas encore réuni. Je ne vous en fais pas le reproche, mais vous en êtes la ministre de tutelle. Le comité d'accompagnement de l'ISSeP ne s'est pas réuni, cela a été dit par le docteur Paulus. Quand va-t-il se réunir ? À un moment donné, il faut clairement secouer la baraque.

Par rapport au Comité scientifique indépendant, j'entends le travail qui a été fait. Ce que l'on attend tous, c'est cette norme. C'est l'avis qu'ils doivent vous rendre sur la norme. Après, c'est au Gouvernement évidemment à décider, c'est à vous. Je suis d'accord aussi pour dire qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Enfin, on est quand même à partir de novembre. Vous dites vous-même, l'idée est d'éviter la cacophonie. On ne peut pas dire que l'on a réussi à l'éviter. La cacophonie est là. Clairement, il doit y avoir une urgence là-dedans. Quel est finalement l'agenda ? J'aimerais connaître cet agenda pour savoir quand, raisonnablement, pour autant que l'on ne soit pas dans un temps qui est à déraisonner, ce travail pourra être finalisé.

La consommation de l'eau du robinet, c'est tellement une question simple que l'on n'a toujours pas la réponse. Un citoyen de Chièvres peut-il consommer de l'eau du robinet ? Oui ou non ? Il n'y a pas 36 réponses. Je le mets en référence avec les 100 nanogrammes, parce que vous y faites référence – légalement, vous avez raison de le faire, on ne peut pas contester cela –, mais on a d'autres informations qui sont données aujourd'hui. À un moment donné, il y a une réponse qui peut être legaliste – parfois, on peut être legaliste –, mais il y a une autre réponse qui doit tenir compte de cela. Avoir cette réponse de manière précise, cela peut, non pas soulager, mais en tout cas éviter des craintes chez certains.

Je mets en parallèle le point de la fermeture du puits numéro 1. Là aussi, j'ai été voir les débats lors de votre rencontre citoyenne au mois de novembre à Chièvres. Vous disiez, à ce moment-là : « Je vais l'intégrer à la méthodologie. » Aujourd'hui, on est six mois après et vous dites : « Politiquement, on peut le fermer. Ma réponse politique, c'est de dire qu'on peut le fermer, mais l'administration ne veut pas qu'on le ferme. » À un moment donné, c'est quand même le politique qui doit décider, qui doit prendre ses responsabilités. Il faut être clair, votre Gouvernement doit dire : « Fermons-le ». Cela ne va-t-il pas éviter, là aussi, des craintes supplémentaires que continue à alimenter ce puits n° 1 ?

Sixième et dernière remarque, sur le fond, j'ai entendu votre réponse : il y a un accord de principe sur le plan interfédéral, ce qui est plutôt un bon élément, reconnaissons-le. Il faut encore des études, et l'on sait comment cela se passe au niveau des études.

Entre-temps, il y a une voie intermédiaire parce que les charges sont là pour les pouvoirs publics et pour les

citoyens. Je vous rappelle que nous vous avons proposé, en novembre, lors des débats budgétaires, d'élargir l'une des sections du Fonds de protection de l'environnement. Vous avez dit qu'il n'était pas question que ce soit à la charge des citoyens ni des pouvoirs publics. Je peux l'entendre, mais, en termes juridiques – on fait du droit dans un parlement –, on peut alimenter un fonds, même provisoire, pour « compte de » : c'est une avance de trésorerie ; c'est l'ancien ministre du Budget qui vous parle. Sur le plan juridique, c'est possible.

Dès lors, que le Gouvernement peut en décider et déterminer un montant pour ce fonds provisoire. Il y aura une interface puis la procédure va se poursuivre. Je vous le parie que, le jour où l'on a les résultats, cela filera en justice et le parquet s'en mêlera. Entre-temps, nous devons, majorité comme opposition, dans ce Parlement, prendre nos responsabilités. Sinon, nous serons également rattrapés par nos responsabilités.

Dans une commune proche de Chièvres, dans le cadre du folklore d'Ath, il y a annuellement un combat. Ici, je ne vois pas cela comme un combat parce que c'est plus dramatique : c'est David contre Goliath. Quand David remporte ce combat contre Goliath, l'imagerie populaire dit qu'il y a un an de bonheur à Ath. Mon espoir, c'est que les David gagnent ce combat contre ce qui apparaît être Goliath ; pas pour un an, mais pour trouver des solutions.

Comme le président l'a dit, dans un parlement, on ne peut pas applaudir. Je ne vais donc pas applaudir, mais ma réponse de David contre Goliath, c'est mon applaudissement à l'égard du combat de ces citoyens. Je voudrais, comme ils l'ont dit, que l'on soit tous – je me fous du côté politique des choses en vous disant cela – derrière eux. Il n'y a pas d'autre solution dans ce débat et, forcément, dans ce combat.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je remercie une nouvelle fois tous les signataires de cette pétition ainsi que leurs quatre représentants de nous avoir relayé toutes les préoccupations des concitoyens et pour ce témoignage poignant.

Il y a des questions qui restent aujourd'hui sans réponses, mais vous pouvez sur nous pour continuer à suivre ce dossier de très près. Personnellement, je suis une voisine et je continuerai d'essayer d'avoir un maximum d'informations, y compris de la part de la Société wallonne des eaux. L'eau est un bien de première nécessité auquel on fait 100 % confiance et l'on s'est rendu compte qu'il y avait un problème. Dès lors, on suivra ce dossier de très près.

La communication et l'information sont très importantes. Pour faire un parallèle avec un autre dossier, par rapport aux PCB des broyeurs à métaux, les citoyens qui ont participé au biomonitoring ont reçu un SMS en disant qu'ils allaient recevoir un SMS lundi et un mail

avec leurs résultats. Ils vont recevoir les résultats, mais ils ne sauront pas les interpréter. Ensuite, il y aura une réunion citoyenne organisée mercredi soir. Faisons attention parce que l'on a dit tantôt que c'était compliqué par rapport à certaines informations et certaines phrases prononcées. Je ne veux pas faire le parallèle entre les deux, mais on se trouve un peu dans la même situation. Un biomonitoring a été effectué il y a très longtemps et les citoyens attendent les résultats. Faisons attention par rapport à l'information qui va être divulguée aux citoyens et à ce qu'il y ait une bonne préparation des médecins généralistes parce qu'ils ont un rôle primordial à jouer puisque c'est le médecin de famille auquel le citoyen fait le plus confiance. Il faut donc leur donner les moyens pour qu'ils puissent être bien informés afin de relayer auprès de la population.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je remercie Mme la Ministre pour les réponses apportées.

Les réunions citoyennes sont une bonne chose, mais si c'est juste pour que, à la fin, les gens disent : « Tout va bien, Madame la Marquise » parce que l'on n'a pas été assez honnête dans la communication sur les risques des PFAS et sur les perturbateurs endocriniens, c'est contre-productif puisqu'on écarte des gens qui se disent : « Tout va bien ». C'est regrettable parce que ces réunions citoyennes n'ont pas eu l'impact qu'elles auraient dû avoir, c'est-à-dire de prendre conscience de la situation, d'aider et d'accompagner. Comme M. Pauluis l'a dit, il faut accompagner. Ces réunions citoyennes auraient pu être un formidable accompagnement si elles avaient été totalement honnêtes. Je trouve cela un peu regrettable.

Mme Delbart a dit : « Ce que je veux, c'est de l'eau potable et pas de l'eau potable aux normes actuelles ». Cette phrase est forte. Je me rappelle du porte-parole de la SWDE dans le reportage : « Tout va bien. Elle est potable vu qu'il n'y a pas de norme ». Ce que vous dites, c'est : « Je veux de l'eau potable et je m'en fous des normes. Je veux que vous fassiez en sorte que l'eau qui arrive à mon robinet soit potable ». Pour cela, il faut avoir un principe de précaution dans l'eau. C'est hyper important. J'ai sauté devant mon écran, mais j'imagine que, pour les gens de Chièvres, cela n'a pas été que sauter devant leur écran. Je suis toujours mal à l'aise quand on nous dit : « L'eau en Wallonie est à 100 % potable, tout va bien, parce qu'elle respecte la future norme des 100 », alors que l'on est tous d'accord, je crois, pour dire que cela ne vaut rien et que la norme est déjà périmée en soi. Il reste donc un malaise profond en moi quand on affirme cela.

Comme M. Crucke, le fait que ce comité d'accompagnement dont on nous avait dit le 12 mars dernier qu'il se réunirait dans la semaine et qui ne s'est manifestement pas réuni me pose question. Je pense qu'il faudra revenir là-dessus.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Il y a peut-être une confusion entre le Conseil scientifique indépendant, qui, lui, s'est bien réuni, et le comité d'accompagnement de l'ISSeP. Ce sont des choses différentes. Je vais me renseigner sur la raison pour laquelle...

M. Dupont (PTB). – Ce dont je me rappelle, en tous les cas, c'est après le 12...

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Le Conseil scientifique indépendant s'est bien réuni à plusieurs reprises.

M. Dupont (PTB). – Le 12 mars, à notre question sur la communication, vous aviez dit : « La communication des résultats devant être réalisée en étroite collaboration avec le Conseil scientifique indépendant, ces propositions seront discutées au comité d'accompagnement du projet cette semaine ».

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – C'est le Comité d'accompagnement du biomonitoring en tant que tel.

M. Dupont (PTB). – Du Comité scientifique ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je ne sais pas si ce monsieur est associé à l'ISSeP ou au biomonitoring. En tout cas, on va faire toute la lumière là-dessus.

M. Dupont (PTB). – Je vous laisse clarifier cet élément par après.

C'est intéressant parce que vous avez dit que la caserne d'entraînement des pompiers et l'ancienne décharge sont deux sources écartées. C'est une nouvelle plutôt importante puisque c'étaient des pistes. Il serait intéressant de savoir comment ces sources ont été écartées. Est-ce sur la base d'analyse des terres ou ce genre de chose ? S'il y a eu des analyses, dans tout ce processus de transparence, on doit communiquer publiquement les analyses sur cette ancienne décharge ou autour de cette caserne d'entraînement des pompiers afin que tout le monde puisse être d'accord parce qu'il y a un manque de transparence. Donc, communiquez, que ce soit sur vos pages ou ailleurs, comment ces analyses ont été faites et donnez les résultats de ces analyses, ce qui permettra de rassurer les gens qui se posent encore cette question, notamment sur cette décharge.

Vous avez dit beaucoup de choses sur la chronologie des événements à venir. C'est très bien, mais je regrette un peu de ne pas avoir cette ligne du temps telle qu'elle était demandée, c'est à dire avec des dates claires et des *deadlines* claires parce que vous avez dit comment allaient se passer les prochaines étapes. On a cette

chronologie, mais je ne peux pas mettre sur une ligne du temps quand vont arriver les différents éléments. C'est regrettable, et l'on doit pouvoir donner des *deadlines* claires aux citoyens concernant le moment où cela arrive, notamment. Quitte à ce que ce soit un peu plus large, je ne dis pas au jour près, mais au moins une *deadline*. Ici, on n'a rien, vous n'avez donné aucune date sur cette chronologie ; chronologie intéressante, je le reconnais parfaitement. C'est dommageable, parce que l'on navigue toujours un peu dans le flou, vu que l'on n'a pas de *deadline*.

Néanmoins, je vous remercie pour toutes vos interventions, pour la qualité des débats ici et la qualité de vos informations.

M. le Président. – M. Disabato va intervenir au nom de M. Clersy.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais aussi me joindre. Je m'excuse de ne pas avoir pu vous rejoindre avant, mais je vous ai écouté par visio ; c'est un avantage de savoir écouter les commissions dorénavant.

Je voulais vraiment vous remercier, sans être non plus trop long, parce que vous avez déjà reçu beaucoup de compliments, et trop de compliments, cela devient de la flagornerie.

Toutefois, il est très intéressant que l'on soit parti d'un problème qui était localisé, avec une colère qui était la vôtre et qui s'est transformée en quelque chose de positif. Je voulais le signaler, cela m'a marqué dans vos interventions : la volonté de tirer des conclusions aussi pour le futur et au-delà même de votre cas personnel, c'est-à-dire de voir comment on fait.

Monsieur Pauluis, j'ai commencé à faire de la politique vers les années 2000 et j'avais entendu parler de vous parce que l'on essayait, au niveau de l'entité de Saint-Ghislain, de faire de la récolte de données par rapport aux médecins, notamment par rapport à des cancers qui se développaient. Je sais que vous étiez un des premiers à traiter de ce sujet. C'est comme cela que je vous ai connu.

La communication est quelque chose d'essentiel, on l'a bien entendu à travers cette commission. On doit aussi essayer de tirer des conclusions générales, c'est-à-dire de faire une sorte de vade-mecum pour au cas où, un jour, on devait encore découvrir ce genre de situation, comment on ferait de manière générale pour mettre en place une sorte de protocole pour permettre de clarifier les choses et que ce soit le plus concerté possible entre les différents acteurs. En tant qu'acteur de première ligne, vous êtes sur le premier front, comme l'indique la première ligne, pour pouvoir faire ce travail. Ce sera donc essentiel de pouvoir vous concerter.

Je me réjouis que la ministre ait proposé de vous rencontrer encore dans les prochaines semaines, parce qu'il ne faut pas que ce soit l'aboutissement aujourd'hui. Il y a une pétition, on a une rencontre, puis généralement, après les conclusions, c'est l'aboutissement. Pour moi, il faut pouvoir continuer et je vous remercie pour ce travail.

Pour le reste, ce n'est pas d'une réforme que l'on a besoin, c'est d'un changement de règle. On doit vraiment inverser la logique. La ministre l'a dit tout à l'heure, de même que d'autres collègues, on doit changer. Comme l'avait dit quelqu'un du SPW, chaque année, 200 nouvelles molécules arrivent sur le marché. Cela veut dire que, si l'on demande aux pouvoirs publics de systématiquement, en aval, gérer ces 200 molécules annuelles, au bout de cinq ans, ce sera 1 000 substances. Cela devient quasi impayable et même impraticable. Comment voulez-vous faire 1 000 analyses tous les deux ou trois mois ? Cela devient techniquement impossible.

Il faut donc inverser la charge de la preuve. C'est à l'industrie chimique de prouver que leurs produits n'auront pas d'impact sur la santé, avant de pouvoir les mettre sur le marché. Si l'on réussit à faire cela, on pourra avancer.

Je vous remercie également pour cet appel à l'unité, pas forcément dans les interventions de départ, mais dans les répliques ; également la dignité des différents parlementaires qui ont bien compris votre message d'appel à cette unité. J'espère que l'on pourra arriver à ce consensus un peu général, peu importe qui sera dans la majorité ou dans l'opposition – cela doit être un autre débat. Que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, on doit pousser pour vous soutenir dans votre combat qui me semble légitime.

M. le Président. – La parole est à Mme Delbart.

Mme Delbart, Représentante des pétitionnaires. – Je rebondis sur ce que M. Disabato vient de dire. On est partis d'un cas personnel, certes, mais j'imagine que vous avez bien compris que l'on veut élargir cela.

Madame Tellier, le fait que l'on ait été doublement interpellés parce que l'on fait attention à tout, c'est une réalité et c'est sans doute une base parce que la charge mentale dans une famille, quand on fait attention aux modes de consommation, c'est plus lourd que de faire une commande sur internet une fois par semaine. Peu importe le mode de consommation des gens parce qu'il y a des gens qui n'ont pas les moyens techniques ou financiers de faire attention à tout et ils ne méritent pas plus que nous d'être pollués par l'eau de distribution.

On n'a pas voulu venir pour vous parler de Lucie. On a voulu vous dire que, à Chièvres, on a été surexposés. À Chièvres, la pollution est particulière. Il y a ce fameux PFHxS. C'est l'eau de distribution, nous en sommes convaincus, vu la signature sur le profil de l'eau de distribution. Cela veut dire que tous les Chiévrois, les Atois, les habitants de Belœil et de Leuze ou même les

habitants de Jurbise sont concernés, même si ce n'est qu'une rue ou qu'une famille. J'entendais parler tout à l'heure des militaires à qui on a distribué de l'eau polluée : ce sont des familles, encore une fois, et autant de gens qui peuvent profiter de notre démarche puisque c'est l'intention.

Sur le côté « effet massif », on ne sait pas extrapoler. On espère que l'ISSeP fera son travail au plus vite et que l'on aura des données. On a un retour de plus de 20 personnes qui ont envoyé leurs analyses sanguines et l'on est sur des taux assez similaires dès que les gens boivent l'eau de distribution au quotidien. Cela fait partie de notre façon de fonctionner que de boire l'eau de distribution et pas de soda, mais ce n'était pas forcément le bon choix, en tout cas, pour ce pan de pollution. Pour toute une série d'autres raisons, on a fait sans doute le bon choix plutôt que de donner du soda à nos enfants, mais, encore une fois, peu importe le mode de consommation des gens. Ici, les gens ont été pollués à leur insu. C'est cela qui est très important.

J'entends aussi que le fonds fédéral sera mis en place dans les meilleurs délais. Ce que l'on aimerait – c'est pour cela que l'on était pressés de venir vous voir –, c'est que la législation actuelle s'engage. On ne voudrait pas que ce soient des promesses et que l'on doive revenir dans six mois pour redire exactement la même chose.

De la même façon, pour le prélèvement des personnes qui ont travaillé à Chièvres ou dans les environs, je pense à une institution qui vous a interpellée et qui nous a beaucoup soutenus dans notre démarche de pétition, où des résidents et une quantité très importante de personnel qui vivent au quotidien dans cette institution – 40 heures par semaine – et dans laquelle on boit au quotidien l'eau de distribution. L'essentiel de leur vie, ils l'ont passée à boire l'eau de distribution qui était polluée. Dès lors, on espère que c'est plus qu'envisagé. Je ne sais pas très bien si vous pouvez le préciser.

Monsieur Dupont, la désinformation dont vous parliez a malheureusement éloigné une série de personnes ; pas toutes les personnes parce qu'il y a aussi des personnes qui n'avaient pas envie de faire ce test ou de répondre au questionnaire, mais plein de raisons expliquent pourquoi les gens n'ont pas fait ce test sanguin. La bonne nouvelle, c'est que cette mauvaise personne n'est plus dans le comité. C'était sans doute la mauvaise personne à inviter, c'est ce qui s'est fait et certains l'ont écoutée. Ce sera dans la ligne des choses à ne pas refaire et c'est l'expérience.

M. le Président. – La parole est à Mme Coclet.

Mme Coclet, Représentante des pétitionnaires. – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses et tout le détail que vous avez pris le temps de dire lentement et que j'ai pu noter. Franchement, il était intéressant de comprendre tout cela.

Quand vous parlez de court terme et de moyen terme, c'est intolérable et il faut absolument une ligne du temps. On n'a pas besoin d'avoir la date, mais une période raisonnable parce que « court terme » et « moyen terme » ne disent pas grand-chose.

Deuxième chose, j'ai quand même un problème quand vous dites « consommer sans risque parce que l'on est en dessous de la norme des 100 nanogrammes ». Quand j'ai écouté M. Pauluis, j'ai un petit souci parce que lui il dit qu'il n'y a pas de seuil pour ce qui est des PEC. Ce n'est pas dit que par lui, c'est dit aussi dans le fameux avis du Conseil supérieur de la Santé 89.15. La stratégie qui considère à définir des seuils sûrs ne s'applique pas à l'ensemble des perturbateurs endocriniens. Là-dedans, les effets qui ne correspondent pas au schéma classique de la relation dose-effet en toxicologie, on est dans des perturbateurs endocriniens. Quand vous dites que même s'il y a 20 PFAS, c'est consommer sans risque, je suis désolée, il n'y a pas de seuil. Cela me pose problème qu'aujourd'hui on puisse encore claquer cette phrase, même si cela correspond à la fameuse norme, je ne suis pas d'accord que c'est consommer sans risque.

J'ai encore ce fameux problème de mon Code de l'eau que je n'arrive toujours pas à m'expliquer et qu'il va falloir m'expliquer. C'est ce fameux article qui dit que, quand il y a un danger potentiel pour la santé humaine, on ne distribue pas cette eau et elle ne doit pas être uniquement dans les normes, elle doit être sans danger potentiel pour la santé humaine. Aujourd'hui, je me pose encore la question aussi, nous, on a été très exposé. Doit-on nous appliquer les mêmes règles à Chièvres que la population générale qui est dans le schéma général où, là, en effet, on se dit que c'est 4 % l'eau, mais nous on est déjà très haut. Maintenant, on se retrouve avec un passif qui va durer pendant des années. Les recommandations que l'on doit faire à une population qui a un tel passif sont-elles les mêmes que celles que vous considérez de manière générale à la Région wallonne ? Quand j'écoute le docteur Pauluis, je n'ai pas l'impression qu'il faut écouter cela. Je me trompe peut-être encore à nouveau.

J'ai toujours un problème aussi, c'est que l'on n'a pas parlé des fameuses analyses de risque qui devaient être faites par la SWDE et qui elle, se vante d'avoir fait. Je reprends un article qu'elle donnait qui est : « nos actions et le bilan 2019 » que j'ai trouvé sur internet. Ils disent, à un moment donné, à la page quatre, les premiers *water safety plans* wallons : « la SWDE a mené une politique de gestion préventive et proactive de la qualité d'eau, basée sur une évaluation des risques sanitaires à travers les *water safety plans*. Ceux-ci permettent de mettre des plans d'action en œuvre afin de gérer de manière préventive les risques liés à l'alimentation en eau pouvant impacter la santé humaine ». C'est ce qu'il dit avoir fait en 2019. Est-ce ce qu'ils ont fait nous concernant ? Je n'ai toujours pas la réponse de savoir s'il y a des *water safety plans* qui sont mis en place, qui ont été mis en place, qui aujourd'hui sont mis en place par rapport au

fameux filtre ? Parce que ce n'est pas sans danger, c'est écrit dans d'autres réglementations. Dès lors, cela mérite des *water safety plans*. De plus, je vous ferai remarquer que ces *water safety plans* sont des résolutions que le Parlement wallon a pris le 4 avril 2018 et donc c'est vraiment normé de « comment on fait cela ». C'est une réglementation avec une loi à appliquer.

Cela a-t-il été fait ? Est-ce fait aujourd'hui ? Aujourd'hui, comment peut-on avoir confiance si ces analyses de risques ne sont pas faites ?

D'autre part, ces analyses de risques ne doivent-elles pas être communiquées à la commune qui doit avoir un suivi ? Ne sont-ce pas des choses à mettre en place aujourd'hui que ces analyses de risques doivent être là, que les plans, le timing des analyses qui sont faites, qui doivent être plus fréquents chez nous qu'ailleurs, doivent être communiqués à la commune pour qu'elle puisse savoir dans quelle situation nous sommes et que l'on puisse avoir au moins un endroit où c'est dit et où c'est connu sans devoir venir au Parlement ? Je n'ai pas encore les réponses à tout cela. J'espère que je les aurai et je voudrais que tout le monde réfléchisse en effet que ce n'est pas parce que cela répond à la norme que c'est consommer sans risque. Ce n'est pas cela qui est dit dans la littérature et ce n'est pas cela qui est écrit dans l'avis du Conseil supérieur de la santé 89.15. Quand on dit cela, j'ai un peu de mal.

M. le Président. – La parole est à M. Pauluis.

M. Pauluis, Représentant des pétitionnaires. – Merci beaucoup. Je serai bref parce que l'heure avance. D'abord, pour dire que je suis heureux de voir que les responsables politiques prennent conscience de l'ampleur du sujet qui sera clairement en expansion dans les prochaines années.

Pour être clair, je fais partie du comité d'accompagnement de l'ISSeP. Je n'ai pas encore eu de réunion, il va y en avoir une dans une semaine. Là, je pourrai donner mon avis, j'imagine, je l'espère en tout cas.

Ensuite, je vous rejoins, Monsieur Crucke, pour la notion de lanceur d'alerte. Je vais juste parler de mon expérience personnelle.

En 1993 à Mellery, j'ai fait signer par les confrères médecins un papier disant : « À Mellery, il y a une telle accumulation d'incertitudes que l'on ne voulait pas que les gens restent à l'endroit et qu'il fallait les informer et pousser le bilan. » C'était en 1993. En 1996, on a terminé les travaux sur la décharge. Cela m'a valu 16 contrôles fiscaux, tous négatifs. C'est un peu interpellant. Vous voyez, les lanceurs d'alerte, je connais bien. Il faut neutraliser.

Par contre, je termine maintenant sur quelque chose d'un petit peu plus optimiste. Vous disiez le mélange de polluants ou les 200 molécules que l'on va remettre cette

année sur le marché, dont on ne connaît absolument pas la toxicité. Il y a d'autres mécanismes de surveillance d'une population qui s'appellent les sentinelles biologiques. C'était mon travail de mémoire quand j'ai fait mon master. D'autres sentinelles existent déjà, ce sont les vétérinaires, qui suivent l'évolution des animaux, qui voient des problèmes de thyroïde, de tests hépatiques perturbés, et cetera, de stérilité des animaux. J'ai posé la question lors de la réunion à la commune à Chièvres où 20 vétérinaires me disaient qu'ils voyaient des problèmes de thyroïde. Ce serait intéressant de mettre les vétérinaires comme des détecteurs précoces des faits.

L'autre bonne nouvelle, c'est qu'il semblerait y avoir un moyen de coller les PFAS au niveau du tube digestif, c'est la cholestyramine, qui est une sorte de colle que l'on emploie pour les sels biliaires, mais qui est une résine qui pourrait coller les PFAS. Ce n'est pas d'un emploi si facile, mais on pourrait imaginer qu'une femme en désir de grossesse puisse faire un traitement qui abaisse son taux de PFAS. C'est à vérifier parce que c'est un article qui, dans cet article même, disait qu'il faudrait faire cela à plus grande échelle. C'est un message d'optimisme que je voulais vous dire.

Dernière chose, il y a eu un suivi médical à Mellery qui s'est arrêté après trois ans. Pourquoi ? Parce qu'une partie des médecins dont je faisais partie, les citoyens et le pouvoir communal ont dit que ce n'est pas la peine de faire un suivi pareil parce que cela ne montre rien du tout et on a tous l'impression que c'était l'objectif, c'est-à-dire que l'on vous fait un suivi, on va vous rassurer, c'était une convention signée entre la Région wallonne et la Communauté française. Ce serait intéressant de se pencher là-dessus pour dire quelles ont été les raisons de cet échec, de ce suivi. Si l'on fait la même chose pour les PFAS, ce serait bien dommage.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – J'ai bien pris note de toutes vos remarques et questions complémentaires. Je propose que l'on puisse les reprendre une à une quand on se verra. On peut déjà prendre date, comme cela, c'est fixé.

Je voulais juste réagir sur deux choses.

Sur la question du fonds, je rejoins la proposition de M. Crucke, on doit pouvoir travailler à ce que les autorités publiques puissent engager, avancer d'une certaine manière les sommes à destination des citoyens et aussi prendre en charge d'envoyer la facture après enquête, parce qu'on sait que ces enquêtes vont prendre du temps, potentiellement plusieurs années, à qui de droit, mais en jouant ce rôle d'intermédiaire. C'est un peu l'état d'esprit dans lequel je suis.

Je prends note de la proposition – ce que j'avais en tête aussi – de travailler via le Fonds de protection de

l'environnement avec le fait que c'est important qu'il y ait une solidarité gouvernementale par rapport à cela. Ce n'est pas non plus tout le temps aux politiques environnementales à financer les impacts environnementaux créés par d'autres secteurs. Là, il y a un travail à faire – vous avez été ministre du Budget, vous savez de quoi je veux parler – de réflexion à l'échelle d'un gouvernement par rapport à cela.

Je voulais également – je m'arrêterai là – répondre à la question des non-résidents pour vous dire que c'est plus qu'envisagé. C'est effectivement quelque chose que j'ai souhaité qu'on puisse proposer comme services aux personnes non résidentes. On a voulu phaser les choses – d'abord priorité aux résidents –, pour aussi avoir une méthodologie qui soutienne et qui nous permette ensuite de faire l'analyse des non-résidents eu égard aux résultats, mais aussi aux liens de corrélation – pas de causalité, parce que ce sera compliqué – qui existent au niveau des différents résultats.

Pour le reste, vous avez tout à fait raison, j'espère ne pas l'avoir exprimé ainsi, mais si c'est le cas, je suis désolée de l'avoir fait : je suis bien consciente que 100 nanogrammes par litre, c'est une convention, une norme basée sur un certain nombre de recherches. Cependant, quand on est sur des polluants où il n'y a pas d'effet de seuil, il faudrait idéalement que tout soit à zéro. J'en termine par là. La seule façon pour que ce soit à zéro, c'est que l'on coupe le robinet à la source, il n'y a pas 36 solutions. Il y aura un temps de latence, vous avez raison. On sait que, dans toutes ces problématiques de substances chimiques, on a une permanence de ces polluants dans l'environnement et un temps de latence pour des polluants parfois qui sont interdits depuis 15 ans. On doit vraiment travailler sur le temps long aussi en se disant : « Au plus tôt on interdit ces substances, au plus vite – mais cela prendra du temps – elles disparaîtront de notre environnement. » Sur des polluants de ce type qui sont qualifiés d'éternels, c'est un long chemin.

Pour Mellery, vous avez raison, il serait intéressant de regarder – je suis disposée à ce que l'on en discute aussi –, en termes de suivi médical, et cetera, ce qui peut être fait. Notre objectif pour cette dynamique de biomonitoring général de la population wallonne est de le refaire régulièrement, pour avoir toujours notre étalon de comparaison, et pouvoir le faire sur des suivis plus spécifiques, sur des zones particulières.

M. le Président. – Le dernier mot revenant toujours aux députés, quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ? Non.

J'ai une petite rectification à faire : tout à l'heure j'ai entendu des applaudissements dans le public. Je suis intervenu parce que l'on ne peut pas applaudir quand on est dans le public. Toutefois, en mon nom personnel et au nom de mes collègues, on va vous applaudir en silence pour votre participation à cette audition, qui fut longue, mais très fructueuse. Je voudrais vous applaudir aussi

tous les quatre, mais on le fait en silence, parce que l'on a vu que vous étiez passionnés et que vous maîtrisiez tout à fait le dossier. Ce fut très enrichissant pour tout le monde.

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 19 heures 55 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS
M. Christophe Clersy, Ecolo
Mme Sylviane Coclet, Représentante des pétitionnaires
M. Jean-Luc Crucke, Les Engagés
Mme Virginie Delbart, Représentante des pétitionnaires
M. Arnaud Delcourt, Représentant des pétitionnaires
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jori Dupont, PTB
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Cédric Marchale, Représentant des pétitionnaires
M. Olivier Maroy, MR
M. Jean Pauluis, Représentant des pétitionnaires
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR
M. Gérard Vanderlin, Représentant des pétitionnaires

ABRÉVIATIONS COURANTES

3M	Minnesota Mining and Manufacturing Company (Société minière et manufacturière du Minnesota)
ABS	acrylonitrile butadiène styrène
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
ECHA	European Chemical Agency (Agence européenne des produits chimiques)
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
FAQ	frequently asked questions / foire aux questions
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
JT	Journal télévisé
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
NOEL	No Observed Effect Level (dose sans effet observable)
OMS	Organisation mondiale de la santé
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCB	polychlorobiphényle
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFHxS	perfluorohexanesulfonic acid (acide perfluorohexane sulfonique)
PFNA	perfluorononanoic acid (acide perfluorononanoïque)
PFOA	perfluorooctanoic acid (acide perfluorooctanoïque)
PFOS	perfluorooctanesulfonic acid (acide perfluorooctanesulfonique)
PIB	produit intérieur brut
PIPPA	PSB interface for Plant Phenotype Analysis (Interface PSB pour l'analyse du phénotype végétal)
PPE	Parti populaire européen
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
ZIP	zone(s) d'intervention prioritaire